

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement



*Septembre 2020*

# Évaluation ex-ante portant sur la mobilisation des futurs fonds européens 2021- 2027 sous forme d'instruments financiers en Bretagne

Tome 2 : Annexes du rapport final



*Septembre 2020*

**Évaluation ex-ante portant sur la mobilisation des futurs  
fonds européens 2021-2027 sous forme d'instruments  
financiers en Bretagne**

**Tome 2 : Annexes du rapport final**

---

# Table des matières

---

Annexe A	Éléments de contexte	1
A.1	La consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020 en France	1
A.2	Les évolutions réglementaires post-2016 concernant les instruments financiers	11
A.3	Le programme InvestEU	14
A.4	Les mesures exceptionnelles face à la crise économique liée au COVID-19	17
Annexe B	Instruments financiers soutenus par la Région Bretagne	21
Annexe C	Fiches des outils financiers de Bretagne	23
	Fiche : Prêt participatif de Développement (PDD)	23
	Fiche : Prêt de développement territorial	24
	Fiche : Pass Croissance TPE	25
	Fiche : Pass Flash TPE	26
	Fiche : PHAR	27
	Fiche : Breizh Invest PME (anciennement Bretagne Jeunes Entreprises)	29
	Fiche : Prêt amorçage II Bpifrance	31
	Fiche : Fonds Régional de garantie (FRG)	32
	Fiche : Garantie Égalité Femmes, Garantie Emploi, Garantie Impact, Garantie Égalité Accès, Garantie Égalité Territoires et Garantie Solidarité Insertion	33
	Fiche : Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT)	35
	Fiche : Innovation Bpifrance	37
	Fiche : Bretagne Participations	38
	Fiche : FCPR de GO Capital Amorçage	40
	Fiche : Breizh Up	42
	Fiche : Breizh Immo	43
Annexe D	Benchmarks	46
D.1.	Ile-de-France Énergies	46
D.2.	Le Fonds FOSTER Occitanie	50
Annexe E	Entretiens conduits au cours de la phase d'investigation	52

# Tableaux

---

Tableau 1 Formes de financement de l'OT1 en France _____	4
Tableau 2 Difficultés identifiées au niveau européen _____	4
Tableau 3 Difficultés et facteurs clés identifiés au niveau européen _____	5
Tableau 4 Formes de financement de l'OT3 en France _____	6
Tableau 5 Formes de financement de l'OT4 en France _____	7
Tableau 6 Recommandations concernant l'usage des IF dans le cadre du FSE _____	9
Tableau 7 Montants abondés sous forme d'instruments financiers par OT pour le FEDER <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	

# Figures

---

Figure 1 Part engagée sur les instruments financiers par Objectif Thématique sur la somme totale engagée en fin 2018 en Europe _____	2
Figure 2 Part engagée par type d'instruments financiers et par Objectif Thématique à fin 2018 en Europe _____	2
Figure 3 Les dispositifs fusionnés au sein d'InvestEU _____	15
Figure 4 Les dispositifs fusionnés au sein d'InvestEU _____ <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	

## Annexe A Éléments de contexte

---

Afin de permettre à toutes les directions de la Région Bretagne parties prenantes de cet exercice d'évaluation ex-ante des instruments financiers de bien en comprendre le périmètre, il est nécessaire de présenter les éléments de contexte qui vont façonner la future politique régionale des instruments financiers. Tout d'abord, pour la prochaine programmation des Fonds structurels (FESI) 2021-2027, un bilan de la consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020 peut permettre d'éclairer les usages et les difficultés de mobilisation passée (voir 2.1). Par ailleurs, alors que la DG REGIO a formulé un objectif d'augmentation du recours aux instruments financiers par les États et Régions membres, la Commission a prévu des assouplissements règlementaires (voir 2.2.) ainsi que la simplification des véhicules européens fusionnés dans le Fonds Invest EU dans lequel les Régions et États membres sont invités à investir jusque 5% de leurs programmes opérationnels (voir 2.3). Enfin, dans un contexte de crise liée au COVID19, il est important de prendre en compte les mesures exceptionnelles prises au niveau européen et national (voir 2.4).

### A.1 La consommation des fonds structurels sur les instruments financiers sur la période 2014-2020 en France

Pour la période 2014-2020, les fonds FESI ont été utilisés de manière relativement équilibrée sur les Objectifs Thématiques. Dans une très large proportion, les FESI ont été attribués aux porteurs de projets sous forme de subventions. Toutefois, ils ont parfois abondé des dispositifs dits instruments financiers » (IF), que sont les prêts, les garanties ou le capital (amorçage, risque, investissement). Ces outils financiers sont accordés sous certaines conditions par rapport aux dispositifs existants sur le marché, et ont pour but de combler une défaillance ou une situation de financement sous-optimale.

Ces instruments financiers permettent :

- D'assurer un retour sur investissement pour financer de futurs projets, et d'engager les bénéficiaires à l'atteinte de résultats
- D'inciter les acteurs privés à participer aux projets de développement en proposant des dispositifs communs ou complémentaires, pour mieux répondre aux besoins du marché.<sup>1</sup>

Cependant, cette modalité de financement des besoins des entreprises et des projets n'est pas systématiquement adéquate, et souvent la subvention reste une meilleure réponse.

Parmi les 28 milliards d'euros dont bénéficie la France par les différents dispositifs Européens, le montant alloué à la France pour la programmation 2014-2020 pour le FEDER s'élève à près de 8,5 milliards d'euros (valeur courante), avec une majorité consacrée à l'OT 4 (soutenir le passage à une économie à faible intensité de carbone dans tous les secteurs), l'OT 3 (renforcer la compétitivité des PME) et l'OT 1 (renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation). Au 31 mars 2020, 93 % du FEDER alloué à la France a été programmé<sup>2</sup>. Si la France investit globalement sur tous les OT à l'échelle nationale, les régions se focalisent plutôt sur un nombre limité de thématiques, parfois même sur une seule. Au total, ce sont **647 millions**

---

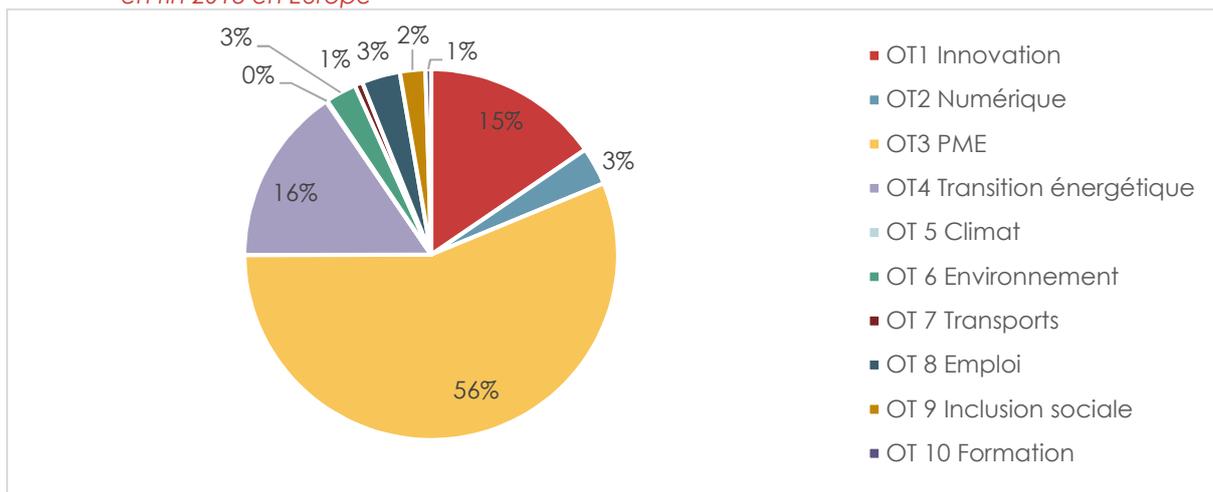
<sup>1</sup> <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/les-instruments-financiers-et-les-fonds-europeens>

<sup>2</sup> L'Europe s'engage en France, État d'avancement des programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ, 31 mars 2020

d'euros qui ont été mobilisés sous forme d'instruments financiers, soit 4,3% de la dotation totale des FESI sur la période<sup>3</sup>.

Jusque fin 2018, la majeure partie des instruments financiers étaient engagés sur l'OT 3 (renforcer la compétitivité des PME), sur l'OT 4 (soutenir le passage à une économie à faible intensité de carbone dans tous les secteurs), et sur l'OT 1 (renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation).

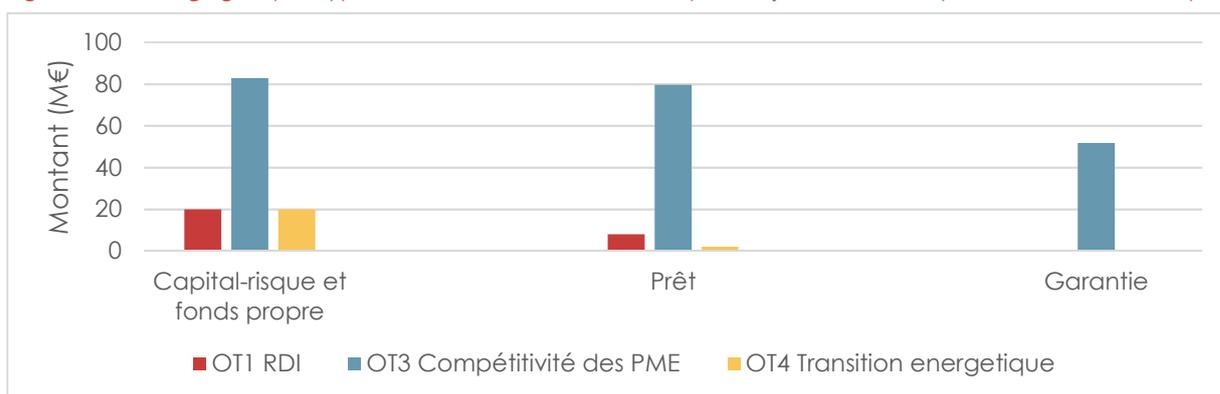
Figure 1 Part engagée sur les instruments financiers par Objectif Thématique sur la somme totale engagée en fin 2018 en Europe



Source : Fi-compass.eu ; Synthèses des données sur les progrès réalisés dans le financement et la mise en œuvre des instruments financiers pour la période de programmation 2014-2020, situation au 31/12/2018

Les IF abondés sur la période 2014-2020 ont été majoritairement des outils en fonds propres (43%), des prêts (39%). Seuls 18% des FESI mobilisés sur les IF sont venus abonder des dispositifs de garantie.

Figure 2 Part engagée par type d'instruments financiers et par Objectif Thématique à fin 2018 en Europe



<sup>3</sup> Document de travail des services de la commission 1/9

Par ailleurs, de nombreux pays, dont la France, ont associé les instruments financiers à des subventions, des intérêts bonifiés et des contributions aux primes de garanties. Parmi les 28 États-Membres de l'Union européenne, seuls 5 (Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg) avaient déclaré ne pas avoir utilisé d'IF dans leur Programme Opérationnel 2014-2020, pour les raisons suivantes :

- Manque d'intérêt vis-à-vis de ces types de financement ;
- Montant limité des financements FESI pour envisager des instruments financiers en plus des subventions ;
- Expérience antérieure non concluante avec le FESI dans les instruments financiers qui a conduit à un choix conscient de ne pas développer ce type de financement au cours de la période de programmation 2014-2020 ; et/ou
- Début tardif ou long dans la mise en place de ce type de financement.

Les analyses réalisées par le CGET sur la mise en œuvre des IF sur les OT des PO et PDR permettent de produire une synthèse des bonnes pratiques pour la mise en place de futurs instruments financiers :

Facteurs de réussite	Facteurs de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien articuler l'instrument financier du FEDER avec les instruments de financement régionaux et des partenaires.</li> <li>• Capitaliser sur l'expérience des Régions pilotes pour accélérer et sécuriser la mise en place d'instruments financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien prendre en compte la maturité des domaines couverts par des instruments financiers.</li> <li>• Bien prendre en compte les besoins des porteurs dans les critères de l'instrument financier.</li> </ul>

#### A.1.1 OT1 : Innovation

En France, le volume de la R&D publique et privée stagne et le nombre d'emplois dans les entreprises en forte croissance est très inférieur à la moyenne de l'Union européenne et en diminution. Plusieurs PO régionaux 2014-2020 ont identifié un **déficit de la recherche privée** et souhaitent ainsi, pour la prochaine programmation, la mise en place d'un instrument financier en mesure de démarrer immédiatement<sup>4</sup>.

Il a été identifié que dans le domaine de la RDI, les subventions sont le mode de financement le plus adapté aux projets innovants ne générant pas de revenus. Dès lors qu'ils atteignent la phase de la commercialisation, les IF soutenus par le FEDER sont les financements publics les plus pertinents, en plus des investissements privés :

- Pendant la phase de démonstration de faisabilité (nouveau produit, technologie ou service), les subventions et les financements en capital-risque sont les plus pertinents ;
- Pendant la phase de commercialisation, les subventions, les financements en fonds propres et les prêts subordonnés sont les plus appropriés ;

<sup>4</sup> CGET, *Mise en œuvre des programmes européens FEDER en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 : approche thématique « Innovation-Recherche »*, Novembre 2019

- Pendant la phase d'accélération de la croissance et/ou de développement à l'international, les fonds propres et le financement par dette (notamment avec des conditions préférentielles) sont les plus pertinents<sup>5</sup>.

Pour la programmation 2014-2020, l'OT 1 a ainsi bénéficié de 1,5 milliards d'euros (valeur courante) au niveau national. Concernant l'usage des instruments financiers, il a été financé par de l'apport en capital-risque et en fonds propres à hauteur de 20 millions d'euros en Nord-Pas-de-Calais, et par un instrument de prêt doté de 8 millions d'euros en Rhône-Alpes. A noter, certains instruments d'amorçage ont été financés via l'OT3 dans d'autres régions.

Tableau 1 Formes de financement de l'OT1 en France

OT1: RDI	Opérations	Montant (M€)	Régions
Subvention non remboursable	1771	1114	
Subvention remboursable	8	44	
Capital-risque et fonds propre	1	20	Nord pas de Calais
Prêt	1	8	Rhône-Alpes

Source : L'Europe s'engage en France, État d'avancement de la programmation 2014-2020, Septembre 2017

Tableau 2 Difficultés identifiées au niveau européen

PME et startups	Investisseurs	Secteur de la RDI vis-à-vis du FEDER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ressources (humaines, financières, techniques) limitées ;</li> <li>• Des actifs corporels limités, ce qui entrave la capacité à fournir des garanties ;</li> <li>• L'accès au financement au stade préliminaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les incertitudes vis-à-vis du retour sur investissement (d'où le besoin de capital-risque) ;</li> <li>• La difficulté d'avoir accès à une masse critique de projets innovants prêts à être financés (d'où le besoin de ressources supplémentaires pour trouver et financer des projets) ;</li> <li>• Un manque d'expertise technique pour évaluer les risques et la rentabilité des projets (d'où la nécessité de développer des écosystèmes d'investisseurs ayant des expertises et des appétences au risque variées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La difficulté d'aligner les règles du FEDER sur les pratiques communes du marché en ce qui concerne le calendrier, la géographie et le suivi (par exemple, les fonds propres reposent sur une base de 10 ans) ;</li> <li>• La difficulté d'intégrer les IF soutenus par le FEDER dans les écosystèmes de subventions (et d'IF) existants lorsque l'offre et la demande ne connaissent pas les IF, ou lorsque les instruments soutenus par le FEDER sont en concurrence avec d'autres programmes ;</li> <li>• La complexité perçue des exigences de conformité pour les autorités de gestion (notamment par rapport aux subventions) ;</li> <li>• La complexité perçue vis-à-vis des aides d'État.</li> </ul>

Source : Fi-compass.eu, L'utilisation des instruments financiers dans le secteur « Recherche, développement et innovation dans les petites et moyennes entreprises », 2020

<sup>5</sup> Fi-compass.eu, L'utilisation des instruments financiers dans le secteur « Recherche, développement et innovation dans les petites et moyennes entreprises », 2020. URL : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/The%20use%20of%20financial%20instruments%20in%20the%20E2%80%98Research%2C%20Development%20and%20Innovation%20in%20Small%20and%20Medium-sized%20Enterprises%2%80%99%20sector.pdf>

### A.1.2 OT2 : Numérique

Les technologies de l'information et des communications (TIC) connaissent un essor important qui ont un impact sur la plupart des secteurs économiques. Les institutions publiques doivent assurer aux populations locales un accès aux TIC sur leur territoire. Ainsi la stratégie de l'Union Européenne vise le développement d'un marché unique du numérique sur 3 axes : Améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises ; Mettre en place un environnement propice au développement des réseaux et services numériques ; Maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique européenne.

Le secteur du numérique implique des infrastructures lourdes qui demandent d'importants apports en capitaux. Ainsi, il est traditionnellement orienté vers un marché dans lequel les principaux acteurs sont les géants industriels des télécommunications. Toutefois, les autorités publiques prennent une place croissante pour développer les réseaux haut-débit et remédier aux défaillances du marché. Le secteur a bénéficié de 15 milliards d'euros<sup>6</sup> de financement public sur la période 2014-2020, dont 6,94 milliards sous la forme de FESI sur le territoire Européen. Ces aides sont concentrées sur des pays de grande surface dont la population est dispersée sur le territoire.

Seulement deux pays ont utilisé des IF sur ce secteur lors de la précédente période de programmation - la Hongrie et la Pologne- alors que le numérique représente une part importante de leurs investissements sur fonds structurels ; ils ont mutualisé les moyens régionaux afin de mettre en œuvre des projets d'envergure nationale. Les IF sur le secteur du numérique représentent près de 300 millions d'euros, alloués uniquement sous forme de prêts.

Tableau 3 Difficultés et facteurs clés identifiés au niveau européen

Difficultés du secteur	Obstacles à l'utilisation des IF	Facteurs clés pour développement des IF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charge administrative nationale liée aux permis ;</li> <li>• Concurrence avec les technologies existantes proposées par les opérateurs historiques ;</li> <li>• Revenus limités dans les régions peu peuplées ;</li> <li>• Incertitude sur la demande dans certaines régions ;</li> <li>• Incitations limitées pour les ménages à améliorer leurs équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite dans le régime des aides d'État ;</li> <li>• Limite du nombre et types d'investisseurs privés ;</li> <li>• Limite du nombre de projets prêts à être investis ;</li> <li>• Limite de la disponibilité d'experts et d'intermédiaires financiers potentiels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la sensibilisation des autorités de gestion aux instruments financiers ;</li> <li>• Adapter les montants aux besoins du marché ;</li> <li>• Concevoir des programmes opérationnels adaptés aux instruments financiers ;</li> <li>• Financer des interventions au moyen de mécanismes de financement de projets ;</li> <li>• Développer des systèmes d'incitation à la demande ;</li> <li>• Établir un réseau de collaboration entre les parties prenantes.</li> </ul>

Source : Fi-compass.eu, L'utilisation des instruments financiers par secteurs

### A.1.3 OT3 : Compétitivité des PME

Dans tous les États-Membres de l'UE, le financement bancaire est la principale source de financement externe pour les PME. Cependant, certaines PME françaises ont encore des difficultés à accéder au financement par l'emprunt - alors que le montant moyen des prêts

<sup>6</sup> Cour Européenne des Auditeurs, *La bande passante dans les États membres de l'UE : malgré les progrès accomplis, tous les objectifs de la stratégie Europe 2020 ne seront pas atteints*, 2018. URL : [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18\\_12/SR\\_BROADBAND\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_12/SR_BROADBAND_EN.pdf)

demandés est parmi les plus bas de l'UE – et pourraient bénéficier de la sécurisation des opérations de prêts procuré par les dispositifs de garantie.

Les déficits de financement par fonds propres sont beaucoup plus importants et la France présente le deuxième montant le plus important à l'échelle européenne. Le capital-risque semble particulièrement disponible en France et cependant il existe un déficit de financement en fonds propres pour couvrir une demande particulièrement dynamique dans certains sous-secteurs, régions et / ou types de PME (start-ups innovantes) / projets. La Commission Européenne recommande que les interventions publiques en France se concentrent sur les fonds régionaux (déjà actifs) ainsi que sur les fonds sectoriels (ces derniers se concentrant sur les projets et / ou domaines innovants devant être soutenus par les initiatives des stratégies de spécialisation intelligentes).

Dans le cadre d'entretiens réalisés par le Sénat en 2015-2016<sup>7</sup>, les représentants de la demande de financement ont indiqué souhaiter davantage de soutien européen sur les moments de la vie des entreprises et projets les plus risqués (en raison de leur caractère innovant ou du manque de garantie), en complément de l'offre de financement proposée en France.

Pour la programmation 2014-2020 en France, l'OT 3 a bénéficié d'un financement de 1,6 milliards d'euros (valeur courante). Plusieurs types d'IF ont été mobilisés pour cet OT : 6 fonds de capital-risque et fonds propres ont été dotés d'un total de 82,8 millions d'euros (en Bretagne, Basse-Normandie, Franche-Comté, et Provence-Alpes-Côte d'Azur), 4 instruments de prêts pour une enveloppe totale de 79,6 millions d'euros (en Ile-de-France et en Rhône-Alpes), et 4 instruments de garantie pour une enveloppe totale de 51,8 millions d'euros (en Lorraine et en Languedoc-Roussillon).

Tableau 4 Formes de financement de l'OT3 en France

OT3 : Compétitivité des PME	Opérations	Montant (M€)	Régions
Total IF	14	214,2	
Subvention non remboursable	1297	1097	
Subvention remboursable	12	39,2	
Capital-risque et fonds propre	6	82,8	Bretagne Basse Normandie Franche-Comté PACA
Prêt	4	79,6	Rhône-Alpes Ile-de-France
Garantie	4	51,8	Languedoc-Roussillon Lorraine

Source : L'Europe s'engage en France, État d'avancement de la programmation 2014-2020, Septembre 2017

<sup>7</sup> Sénat, Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les instruments financiers en faveur des petites et moyennes entreprises gérés par le Fonds européen d'investissement, 6 juillet 2016. URL : <http://www.senat.fr/rap/r15-768/r15-7681.pdf>

#### A.1.4 OT4 : Transition énergétique

L'efficacité énergétique (EE) et les sources d'énergie renouvelables (EnR) sont deux grands axes de la stratégie de transition énergétique et sont devenues une dimension de plus en plus importante de la politique de cohésion de l'UE. La priorité accordée à cette thématique a été renforcée par les objectifs d'investissement de l'OT 4, qui représentent 12 à 20 % des interventions financées via du FEDER, avec plus de 29 milliards d'euros exclusivement prévus dans les PO 2014-20, contre près de 11 milliards d'euros dans les PO précédents. L'UE dispose également d'une palette importante d'outils hors-FESI qui peuvent servir d'aide à l'investissement dans ces domaines.

Tableau 5 Formes de financement de l'OT4 en France

OT4 : Énergie	Opérations	Montant (M€)	Régions
Total IF	5	22	
Subvention non remboursable	11	860	
Capital-risque et fonds propre	2	20	Nord-Pas-De-Calais
Prêt	3	2	Ile-de-France

Source : L'Europe s'engage en France, État d'avancement de la programmation 2014-2020, Septembre 2017

Sur les 6 milliards d'euros d'investissement des FESI prévus pour les EnR, 275,9 millions ont été alloués sous forme d'IF essentiellement dans trois Etats-Membres : la Pologne, la Hongrie et la Grèce. Ce secteur représente une grosse part de leurs ressources disponibles, atteignant même 81,5 % en Grèce.

L'intérêt des IF pour les énergies renouvelables est encore limité, car la fragmentation régionale des FEDER n'est pas vraiment adaptée pour financer les coûts d'investissement importants des grosses installations (la BEI a ainsi récemment incité à la constitution d'IF multirégionaux ou nationaux). De plus, ils se superposent à des subventions qui sont plus intéressantes pour les bénéficiaires, en plus des aides d'État pour le fonctionnement et pour l'investissement des EnR, car les critères d'éligibilité sont difficiles à déterminer et la mobilisation des IF est trop complexe par rapport aux autres mécanismes de soutien.

Les IF ont tout de même du potentiel pour les EnR plus innovantes qui ne sont pas encore vraiment implantées sur le marché, et donc non compétitives, sous la forme de garanties ou de fonds propres. Les IF peuvent aussi aider les installations de plus petites échelles, par exemple les projets de rénovation de bâtiments qui peuvent coupler EnR et efficacité énergétique, les EnR amovibles, les entreprises d'installation spécialisées (qui peuvent se coupler aux IF dédiés aux PME). Enfin, la programmation 2021-2027 pourrait être plus adaptée aux IF dans le cadre des EnR car l'évolution du règlement européen RPC permettra d'intégrer des prêts associés à des réductions de capital, qui sont considérés comme particulièrement intéressants pour les bénéficiaires finaux dans le secteur des EnR<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Fi-compass.eu

- Le plus gros potentiel des IF pour le secteur de l'énergie repose sur l'EE. De nombreux IF ont été mis en œuvre dans des pays de l'UE depuis 2007<sup>9</sup> et de nombreux essais ont été entrepris en France :
- OSER (Opérateur de Services Énergétiques Régional) en région Auvergne et Rhône-Alpes ;
- Picardie Pass Rénovation, impliquant la BEI et des sociétés de tiers financement pour la rénovation de copropriétés ;
- Artée en Nouvelle-Aquitaine ;
- Oktave dans la Région Grand-Est ;
- CAP3ri, en région Hauts-de-France, un fonds d'investissement qui finance les projets d'efficacité énergétique et d'EnR des entreprises. L'enveloppe de 37,5 millions d'euros est abondée à hauteur de 15 millions d'euros par les FESI, en plus des investissements privés de la BEI et d'une banque privée<sup>10</sup>.
- Ces nombreux IF en France permettent un retour d'expérience intéressant qui dresse un certain nombre de conclusions :
- La rénovation de logements sociaux est une économie qui profite grandement des FEDER, et le format des IF est facilement adaptable grâce aux statuts de bailleurs de ce parc immobilier et la force d'action de l'État sur la réglementation qui leur est imposée.
- La rénovation de logements privés est plus difficile à atteindre par les IF à cause des freins réglementaires européens et freins techniques liés à la complexité des montages financiers. Néanmoins, les Régions ont un pouvoir important sur le domaine de l'habitat et devraient pouvoir mettre en œuvre des IF efficaces avec les moyens appropriés. Les sociétés de tiers-financement apparaissent comme une alternative pertinente.
- Des liens avec le secteur de la RDI sont régulièrement effectués pour mettre en commun des moyens plus importants pour l'efficacité énergétique. Le caractère innovant d'un projet énergétique semble permettre de contourner une réglementation plus fastidieuse avec une composante seulement sur l'énergie.
- Le démarrage des dispositifs en France a été long et difficile mais les résultats sont encourageants pour les Régions qui visent à s'investir dans des projets à leur tour. Néanmoins, le contexte spécifique des régions rencontrant ce succès montre la nécessité de déployer des moyens humains importants pour concevoir un système de bonne qualité<sup>11</sup>.

#### A.1.5 Le soutien à la biodiversité

La plus grande partie de la biodiversité et de l'environnement naturel de l'Europe se trouve en dehors des zones protégées. C'est pourquoi la politique de l'UE en matière de biodiversité a adopté une approche plus intégrée qui prend en compte l'ensemble du territoire de l'UE et tous les facteurs, pressions et impacts pertinents des autres politiques, programmes, plans et projets. La protection de la nature et le renforcement de la résilience écologique dans l'ensemble de l'UE est l'un des trois objectifs thématiques prioritaires du 7<sup>e</sup> PAE de l'UE récemment adopté. La mise en œuvre réussie des directives concernant la conservation de la biodiversité dépend fortement d'autres politiques et instruments juridiques de l'UE qui, par

<sup>9</sup> Estonie : Prêt à la rénovation d'immeubles d'habitation (2007-2013) ; Slovaquie : Initiative JESSICA (2007-2013) ; Espagne : JESSICA FIDAE (2007-13) ; Royaume-Uni (Est de l'Angleterre) : Fonds d'innovation à faible émission de carbone (2007-2013) ; Lituanie : Fonds pour l'efficacité énergétique (ENEF) (2014-20) ; Suède : Fonds vert (2014-20).

<sup>10</sup> CAP Troisième Révolution Industrielle Nord-Pas de Calais, France Case Study, ficompass.eu

<sup>11</sup> CGET, *Bilan du CGET sur mise en œuvre des IF dans les programmes européens FEDER 2014-2020 et 2021-2027 : lot 4 « énergie et efficacité énergétique »*, Octobre 2019.

exemple, réglementent les activités potentiellement dommageables pour l'environnement et fournissent même la majeure partie du financement pour la gestion de la conservation de la biodiversité, (dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)).

Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique créé en 1992. La période de financement actuelle (2014-2020) est dotée d'un budget de 3,4 milliards d'euros.

#### A.1.6 Le soutien à l'emploi via les OT 8, 9 et 10

Pour la programmation 2014-2020, les OT 8, 9 et 10 ont bénéficié d'un financement de près de 480 millions d'euros de FEDER (valeur courante). Aucun IF n'a été mis en place en France dans le cadre du FEDER ou du FSE : malgré un consensus au niveau européen sur la possibilité de combiner les subventions et les IF dans le cadre du FSE (rabais sur le capital, services non financiers, etc.), le savoir-faire nécessaire pour mettre en place un tel arrangement a été un obstacle pour les autorités de gestion pour la programmation 2014-2020<sup>12</sup>.

Plusieurs recommandations quant à l'usage des IF dans le cadre du FSE ont donc été émises par la Banque européenne d'investissement pour la préparation de la programmation 2021-2027 :

Tableau 6 Recommandations concernant l'usage des IF dans le cadre du FSE

OT 8 - Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	OT 9 - Promouvoir l'inclusion sociale, combattre la pauvreté et toute discrimination	OT 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour développer les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prêts sont appropriés pour soutenir les start-ups grâce à des périodes de remboursement plus longues, associées à des taux d'intérêt plus faibles et à des exigences de garantie moins élevées, permettent de réduire le risque d'échec ;</li> <li>• Les garanties peuvent soutenir les jeunes entrepreneurs qui ne disposent pas du soutien financier et des garanties nécessaires, en offrant une protection contre les risques de crédit. Elles peuvent également attirer des fonds supplémentaires pour la création et l'expansion des entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prêts sont un IF adapté aux minorités et aux communautés marginalisées qui souhaitent développer une activité économique et donc créer de nouvelles opportunités d'emploi qui favorisent l'inclusion active. Des périodes de remboursement plus longues, associées à des taux d'intérêt plus faibles et à des exigences de garantie plus strictes, améliorent l'accès au crédit ;</li> <li>• Les garanties peuvent attirer des fonds supplémentaires pour la création et l'expansion d'entreprises ;</li> <li>• Les fonds propres peuvent soutenir les entreprises sociales, contribuant ainsi à fournir des services d'intérêt général. Les types de fonds propres dépendent du stade de développement de l'entreprise (nouvelle ou mature) et du modèle d'investissement (co-investisseur dans le portefeuille du fonds ou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage des instruments financiers est moins évident pour l'OT 10 dû au délai plus long qui existe entre l'investissement et les bénéfices tirés. De plus, les jeunes ont moins accès au financement parce qu'ils sont plus susceptibles d'avoir moins d'épargne personnelle, de garanties, d'antécédents de crédit et d'expérience professionnelle.</li> <li>• Des instruments financiers peuvent toutefois être mis en place pour traiter indirectement la question de l'employabilité, via l'éducation.</li> <li>• Les prêts étudiants sont ainsi appropriés au regard de leur flexibilité et de leur efficacité. Les périodes de remboursement plus longues, et les taux d'intérêt et les exigences de garantie plus faibles, permettent aux jeunes d'investir dans leur éducation, leur permettant in fine d'accroître leur employabilité.</li> </ul>

<sup>12</sup> Fi-compass.eu, *Sondage sur les instruments financiers dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) – Réflexions sur le présent et idées pour le futur*, Novembre 2019. URL : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Survey%20on%20ESF%20FIs%20report%20-%20Report.pdf>

	investissements individuels, sur une base transactionnelle).	
--	--	--

Source : Fi-compass.eu, *Introduire les IF dans le cadre du FSE, 2016*

#### A.1.7 Le soutien à l'économie sociale et solidaire via l'OT 9

Pour financer les projets de l'ESS, des instruments de financement social innovants et d'investissement à impact sont progressivement adoptés dans les différents États membres de l'UE. Cependant, à quelques exceptions près, peu ont adopté une approche intégrée pour soutenir le développement des écosystèmes de financement social.

Pour la période 2014-2020, seul le Portugal s'est appuyé sur les FESI/FSE pour financer son Initiative d'Innovation Sociale qui repose sur 4 instruments de financement social innovants<sup>13</sup> :

- Un régime de subventions simplifié du FSE visant spécifiquement le déficit de compétences et le manque de préparation à l'investissement de la plupart des projets d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social ;
- Une subvention du FSE conçue pour exercer un effet de levier sur d'autres investissements sociaux soutenant les étapes initiales de projets d'innovation sociale ou d'entrepreneuriat social à fort potentiel et à fort impact ;
- Des obligations à impact social mis en place dans le cadre du FSE pour soutenir des solutions innovantes aux problèmes sociaux dans des domaines de politique publique spécifiques ;
- Le Fond d'innovation sociale : l'un des premiers instruments financiers en Europe utilisant le FSE pour fournir de la dette et des fonds propres aux projets d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social.

#### A.1.8 Rénover les friches industrielles

Pour la programmation 2021-2027, les friches industrielles sont associées au développement urbain et aux transports. Cependant, étant donné que les projets de développement urbain rassemblent différentes caractéristiques, des recommandations générales sur le type de financement (par subvention et par IF) n'ont pu être formulées<sup>14</sup>.

Pour la prochaine programmation, le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République Tchèque a déjà annoncé son intention d'établir un fonds de fonds pour les friches industrielles<sup>15</sup> mais il s'agirait d'une initiative à l'échelle nationale, et non régionale.

#### A.1.9 Le soutien à l'agriculture et l'agro-industrie

En Europe, le secteur agricole fait face à de nombreuses difficultés :

- Il est plus vulnérable à des facteurs externes, tel que le climat ;

<sup>13</sup> Fi-compass.eu, *Soutenir le développement des écosystèmes de financement social dans les États membres dans le cadre du FSE*, 2020. URL : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Supporting%20social%20finance%20ecosystems.pdf>

<sup>14</sup> Fi-compass.eu, *Étude bilan sur les instruments financiers par secteur*, 2020. URL : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Stocktaking%20study%20on%20financial%20instruments%20by%20sector%20-%20Final%20report.pdf>

<sup>15</sup> Fi-compass.eu, *Présentation du Fonds de fonds pour les friches industrielles par Jan Řezáč pour le Ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque*, Janvier 2020. URL : [https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/15\\_Jan%20%C5%98ez%C3%A1%C4%8D\\_Financial%20Instrument%20-%20Brownfield%20Fund-of-Funds.pdf](https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/15_Jan%20%C5%98ez%C3%A1%C4%8D_Financial%20Instrument%20-%20Brownfield%20Fund-of-Funds.pdf)

- Il est soumis à la saisonnalité et aux périodes de gestation, ce qui entraîne souvent un remboursement lent du capital investi ainsi que des flux de trésorerie irréguliers ;
- Les marchés agricoles sont sujets à des fluctuations de prix importantes : les agriculteurs sont souvent confrontés à un écart important dans le montant qu'ils reçoivent pour leurs produits, et le prix qu'ils ont à payer pour la matière première.

Pour atténuer ces risques, les institutions financières privées et publiques proposent déjà des produits financiers adaptés aux besoins des agriculteurs. Ils utilisent également des garanties de crédit (en particulier d'institutions publiques nationales ou régionales) pour les prêts octroyés, afin de réduire les taux d'intérêt et les exigences en matière de garantie.

En France, l'accès au financement, en particulier aux prêts bancaires, représente une difficulté pour 15 % des agriculteurs qui comptent les utiliser pour financer leurs investissements et 11 % pour leur fonds de roulement<sup>16</sup>.

En Occitanie, le programme FOSTER TPE-PME<sup>17</sup>, mis en place en 2017, est destiné à faciliter l'accès aux TPE-PME agricoles au financement en cas de création, de développement ou de transmission de leur entreprise. Le dispositif, cofinancé par la Région, le FEDER, le FEADER et le FEI vise à améliorer l'accès à l'emprunt, en complément des programmes actuels de subventions.

## A.2 Les évolutions réglementaires post-2016 concernant les instruments financiers

### A.2.1 Le règlement Omnibus (adopté en janvier 2018)

Les règles financières régissant l'utilisation des fonds européens ont été modifiées par le règlement Omnibus. Le règlement Omnibus vise à simplifier les règles d'utilisation des différents types de fonds européens (FEDER, FSE, fonds de cohésion, FEADER, FEAMP, FEAGA). Il s'agit notamment de :

- **La simplification des règles de paiement de la Commission européenne** : les nouvelles règles donnent la possibilité aux autorités de gestion de mettre en place des modalités de prise en compte de certaines dépenses sur une base forfaitaire ou via des barèmes standards de coûts unitaires, sans fourniture de pièces justificatives. De plus, en l'absence de données permettant de déterminer les montants forfaitaires, coûts unitaires et taux forfaitaires, le recours à un expert pour l'évaluation des frais est possible. Ce mécanisme vise à réduire les formalités administratives, limiter le risque d'erreur, favoriser l'accès aux fonds pour les bénéficiaires ayant des ressources limitées.
- **La simplification des règles pour la combinaison de différentes sources de financement** : les différents programmes et instruments sont, si possible, soumis à un ensemble unique de règles. Cette possibilité encourage la combinaison des budgets nationaux et investisseurs privés pour une utilisation plus efficace des ressources de l'UE. Il s'agit par exemple des financements mixtes, la combinaison de subventions et instruments financiers au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe,

<sup>16</sup> Fi-compass.eu, *Enquête sur les besoins financiers et l'accès au financement des entreprises agricoles de l'UE*, 2019. URL : [https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Survey\\_on\\_financial\\_needs\\_and\\_access\\_to\\_finance\\_of\\_EU\\_agricultural\\_enterprises\\_0.pdf](https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Survey_on_financial_needs_and_access_to_finance_of_EU_agricultural_enterprises_0.pdf)

<sup>17</sup> Fi-compass.eu, *Présentation de l'IF pour l'agriculture « FOSTER »* par Stéphane Molinier, Directeur Général Délégué à la Région Occitanie, Juin 2019. URL : [https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/St%C3%A9phane\\_Molinier\\_AGR1%20Financial%20Instruments.pdf](https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/St%C3%A9phane_Molinier_AGR1%20Financial%20Instruments.pdf)

- La possibilité de **conclure des contrats d'instruments financiers sans mise en concurrence** avec la **BEI**, le **FEI** ou une **institution financière internationale** dont la France est membre ainsi qu'avec une **banque ou institution publique** sous réserve de certaines conditions spécifiques<sup>18</sup>. Le statut de **Bpifrance**, banque publique respectant ces conditions, permet à l'autorité de gestion de bénéficier de cette exception et de lui confier des instruments financiers sans relever des règles relatives aux marchés publics.

#### A.2.2 La proposition de nouveau Règlement portant Dispositions Communes (RPDC)

Le 2 mai 2018, la Commission européenne a adopté une proposition relative au prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 soulignant la priorité à donner à la simplification administrative. Dans ce cadre a été élaborée une proposition de règlement portant dispositions communes (RPDC) qui établira des dispositions communes pour sept Fonds en gestion partagée.

En cours d'adoption, elle ne remplacera pas le règlement existant (UE) n° 1303/2013, qui continuera à régir les programmes adoptés au cours de la période 2014-2020. La proposition réduit la fragmentation de la réglementation, en mettant en place un ensemble commun de règles de base pour sept Fonds : FC, FEAMP, FEDER, FSE+, FAMI, IGFV et FSI.

- Afin d'encourager l'adoption d'instruments financiers en gestion partagée et de rendre les instruments financiers plus efficaces et plus efficaces, la nouvelle réglementation européenne propose :
  - Des règles uniques pour tous les fonds ;
  - Une rationalisation de l'évaluation ex ante ;
  - Une combinaison avec des subventions auxiliaires ;
  - Une simplification des options de mise en œuvre ;
  - Un cadre simplifié d'éligibilité ;
  - Des règles simplifiées pour les frais de gestion et les commissions.

Une autre possibilité ouverte pour les AG consiste en le versement au compartiment des États membres de 5 % de leur enveloppe de fonds structurels à un fonds en gestion partagée géré par la BEI, InvestEU.<sup>19</sup>

En ce qui concerne les règles régissant l'évaluation ex-ante des instruments financiers ainsi que l'éligibilité aux instruments financiers, l'évaluation doit être achevée avant que les autorités de gestion ne décident d'apporter une contribution à des instruments financiers au titre d'un programme. Par ailleurs devront impérativement y être précisés dans les études produites :

- Le montant proposé et effet de levier estimé pour chaque instrument financier ;
- Les produits financiers proposés ;
- Le groupe cible proposé pour les bénéficiaires finaux ;
- La contribution attendue de l'instrument financier à la réalisation de l'objectif spécifique.

<sup>18</sup> Les conditions sont les suivantes : non-participation directe de capital privé, mandat d'intérêt public de l'institution comprenant la réalisation d'activités de développement économique contribuant à la réalisation des objectifs des FESI, activités de l'institution dans des régions ou secteurs dans lesquels les sources privées de financement sont insuffisantes, concentration de l'institution sur une viabilité financière à long terme de ses activités, compte séparés de ses activités commerciales ou autre mesure de séparation des activités commerciale ainsi que contrôle d'une autorité indépendante.

<sup>19</sup> The proposed new Common Provisions Regulation (CPR): EIB Group perspective

- La proposition précise la possibilité pour les régions d'utiliser une évaluation ex ante existante ou actualisée. L'évaluation ex-ante est examinée en comité de suivi qui n'a pas à l'approuver (art 35).
- La proposition de RPDC établit les conditions d'éligibilité aux instruments financiers suivantes :
- L'opération de l'instrument a déjà été approuvée au cours d'une période et la mise en œuvre de l'instrument financier se poursuit au cours de la période suivante ;
- Les engagements juridiques et financiers nécessaires ont été pris pour assurer la poursuite de l'instrument ;
- Les dépenses éligibles relatives à une période ne sont déclarées à la Commission que pendant cette période.

La proposition simplifie les règles pour les frais de gestion et les commissions autour des éléments suivants :

- Les frais de gestion d'un fonds de fonds régional sont établis entre 10% et 20% de l'enveloppe totale pour l'instrument ;
- Les frais de gestion des intermédiaires financiers sont ceux du marché et n'ont pas de plafond maximum, contrairement aux dispositions prévues dans le règlement existant.

Les règles concernant les traitements différenciés et les modalités de reporting sont également mises à jour :

- Tout **traitement différencié** (des investisseurs) doit être justifié dans l'évaluation ex-ante et le niveau de ce traitement différencié ne peut pas dépasser ce qui est nécessaire pour créer des incitations à attirer des ressources privées (inciter les investisseurs privés à co-investir dans des projets de politique publique dans des domaines à haut risque et à faible rendement). Ce caractère « nécessaire » doit faire l'objet d'une évaluation indépendante ;
- Le **reporting** de l'instrument financier prendra la forme d'une transmission conjointe des données sur les subventions et les instruments financiers avec des simplifications prévues et moins d'obligations de déclaration.
- Le Règlement (UE) n° 600/2014 relatif aux marchés d'instruments financiers insiste par ailleurs sur l'amélioration de la transparence en ce qui concerne les instruments financiers. Ainsi plusieurs règles ont pour fin d'améliorer cela :
- Les sociétés d'investissement doivent conserver toutes les données pertinentes relatives à tous les ordres et à toutes les transactions qu'elles ont exécutés pour leur compte propre ou pour un client, pour une durée de cinq ans ; faire une déclaration détaillée, complète et exacte de toutes les transactions à l'autorité compétente nationale le plus rapidement possible, et au plus tard au terme du jour ouvrable suivant ;
- Les plates-formes de négociation doivent conserver toutes les données sur les instruments financiers affichés par leurs systèmes pour une période de cinq ans ;
- Les négociations doivent se faire sur des plates-formes de négociation organisées et réglementées ;
- Les contreparties centrales doivent compenser les transactions de façon non discriminatoire et transparente.<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> Règlement (UE) n° 600/2014 relatif aux marchés d'instruments financiers

### A.3 Le programme InvestEU<sup>21</sup>

Le plan d'investissement pour l'Europe « plan Juncker » a contribué, après la crise de 2008, à relancer l'investissement et l'industrie en Europe en mobilisant 315 milliards d'euros d'investissements sur la période septembre 2015 - juillet 2018, objectif initialement visé puis porté à 500 milliards pour l'horizon 2020.

Dans le but d'aider les États à exploiter plus efficacement les fonds alloués par l'Union Européenne, renforcer l'impact des fonds publics, stimuler davantage l'investissement, l'innovation et la création d'emplois en Europe, la commission prévoit d'étendre le modèle du « plan Juncker » sur la période 2021-2027, en mobilisant 650 milliards d'euros d'investissements supplémentaires à travers le programme InvestEU. Le programme InvestEU, approuvé en janvier 2019 par le Parlement européen et qui fait partie du paquet « Budget de l'UE pour l'avenir », consistera à :

- **Mobiliser des investissements publics ou privés** en recourant à des garanties provenant du budget de l'Union à travers le fonds InvestEU ;
- **Fournir des conseils techniques** aux projets d'investissement dont les porteurs sont à la recherche de financement à travers le centre de conseil InvestEU ;
- **Faciliter l'accès à une base de données de contact des projets et des investisseurs** à travers le portail InvestEU.

#### A.3.1 Champ d'action d'InvestEU

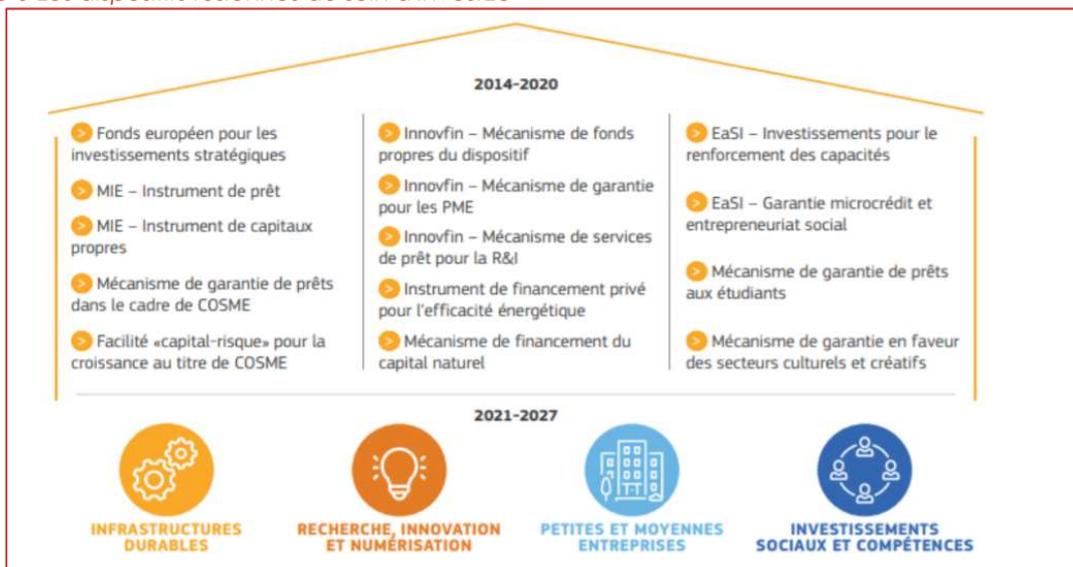
InvestEU consiste en le regroupement des 14 instruments financiers européens jusque-là existants, tels que COSME et InnovFIN, et prévoit une garantie budgétaire de l'Union pour soutenir l'investissement et l'accès aux financements dans l'UE autour de quatre « volets d'actions » :

- **Les infrastructures durables** notamment les énergies renouvelables, la connectivité numérique, les transports, l'économie circulaire, les infrastructures de gestion de l'eau, des déchets et autres infrastructures environnementales, etc ;
- **La recherche, l'innovation et la numérisation** : recherche et innovation, accès au marché pour les résultats de la recherche, numérisation de l'industrie, expansion d'entreprises innovantes de plus grande taille, intelligence artificielle, etc ;
- **Les petites entreprises** avec l'ambition de faciliter l'accès au financement pour des petites et moyennes entreprises (PME), des petites entreprises de taille intermédiaire ;
- **Les investissements sociaux et les compétences** : les projets concernés sont les projets liés aux compétences, éducation et formation, logements sociaux, écoles, universités, hôpitaux, innovation sociale, soins de santé, soins de longue durée et accessibilité, micro-financement, entrepreneuriat social, intégration des migrants, des réfugiés et des personnes vulnérables, etc.

---

<sup>21</sup> Source : Note de la Commission européenne suite au vote du Parlement européen approuvant le programme.

Figure 3 Les dispositifs fusionnés au sein d'InvestEU



Source : Qu'est-ce que le programme InvestEU – Commission Européenne

Le fonds InvestEU et ses quatre volets d'actions sera complété par :

- **La plateforme de conseil InvestEU** qui apportera un soutien et une assistance techniques à la préparation, l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre des projets, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités.
- **Le portail InvestEU** dédié à la mise en contact des investisseurs et promoteurs de projets via une base de données accessible.

### A.3.2 Fonctionnement du Fonds InvestEU

Le Fonds InvestEU et sa garantie budgétaire de 38 milliards d'euros sera mis en œuvre par l'intermédiaire de partenaires financiers sélectionnés par le programme qui investiront en utilisant la garantie de l'Union. La DG est autorité de gestion. Le principal partenaire est le groupe de la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** et certaines institutions financières internationales qui auront directement accès à la garantie telles que la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque Mondiale, la Banque du Conseil de l'Europe et les banques nationales de développement (Bpifrance)**.

Les partenaires financiers devront contribuer au moins à hauteur de 9,5 milliards d'euros à la capacité de prise de risque. Par ailleurs, la garantie sera provisionnée à 40% et 15,2 milliards d'euros du budget de l'UE sont ainsi mis de côté.

Le provisionnement de chacun des 4 volets d'actions peut également être complété par les Etats membres y allouant volontairement une partie de leurs fonds relevant de la politique de cohésion.

La **gouvernance** d'InvestEU est tripartite :

- Un **comité directeur** fixant les grandes orientations, composé de 4 membres issus de la Commission européennes, 3 membres issus de la BEI, 2 membres issus d'autres institutions telle que la BERD ainsi qu'un expert sans droit de vote désigné par le Parlement européen ;
- Un **comité consultatif** composé de représentants des partenaires chargés de la mise en œuvre et des Etats membre ainsi que du Comité des régions et du Comité économique et

social. Ce comité peut adresser au comité directeur des recommandations sur le fonctionnement et la mise en œuvre d'InvestEU

- Un **comité d'investissement** approuvant les demandes de garanties individuelles, composé d'experts externes sélectionnés par une procédure ouverte. La BEI, partenaire stratégique, peut lui adresser directement ses demandes de garantie.

### A.3.3 Éligibilité et sélection des projets

La sélection des projets est effectuée par le comité d'investissement, en conformité avec les critères d'éligibilité du Règlement financier de l'Union européenne, en mettant l'accent sur le principe d'additionnalité. Ce comité se réunit selon 4 formations différentes, suivant les volets d'action. Il approuvera l'utilisation de la garantie de l'Union en fondant sa décision sur les tableaux de bord des projets préparés par les partenaires chargés de la mise en œuvre.

**Pour être éligibles à la garantie d'InvestEU**, les projets doivent :

- Remédier à des défaillances du marché ou à des déficits d'investissement et être économiquement viables ;
- Avoir besoin d'un soutien de l'Union européenne pour s'initier ;
- Créer un effet multiplicateur et si possible attirer des investissements privés ;
- Contribuer à réaliser les objectifs stratégiques de l'Union européenne.

### A.3.4 Avantage du programme pour les régions européennes

Le principal avantage du programme InvestEU tel qu'avancé par la Commission Européenne est qu'il simplifie les dispositifs européens d'aide à l'investissement en rassemblant en un seul dispositif, l'ensemble des instruments financiers de l'Union Européenne précédemment mobilisés sur la période 2014-2020 tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), les instruments du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), les mécanismes spécifiques du programme pour la compétitivité des entreprises et des PME ainsi que les garanties et mécanismes spécifiques du programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

L'objectif est ainsi de bénéficier des économies d'échelle, et prolonger le modèle du plan. Il permet de faciliter le financement des investissements qui auraient été difficiles à réaliser, renforcer le focus sur la protection du climat.

Pour les Régions, **InvestEU offre la possibilité aux Régions de mobiliser jusqu'à 5% de leur enveloppe FEDER dans un dispositif de garantie distribué par les partenaires du programme, comme Bpifrance.**

Le programme possède toutefois **un fort niveau de contractualisation et une dilution de la visibilité régionale car l'autorité de gestion régionale confiera son enveloppe à l'Etat membre qui le confiera par la suite à l'Union européenne ouvrant alors une garantie distribuée par ses partenaires (BEI, Bpifrance...).**

Si le dispositif peut être intéressant pour certains État membres avec peu de savoir-faire en matière d'instruments financiers, notamment par son caractère sécurisé juridiquement et sa

plateforme de conseil, **il est encore peu envisagé en France**. Ainsi, à date aucune Région française n'a engagé de discussion avec Bpifrance ou le programme pour utiliser le fonds<sup>22</sup>.

#### A.4 Les mesures exceptionnelles face à la crise économique liée au COVID-19

Les conséquences socio-économiques liées à la pandémie du covid-19 sont au cœur de toutes les analyses des acteurs économiques, scientifiques et décideurs publics. En France, la perte d'activité économique est estimée jusqu'à 35 % (Insee 23 avril 2020) avec une distribution hétérogène entre les secteurs. Les activités marchandes liées à l'hébergement et la restauration enregistrent une perte de l'ordre de 91 %. En outre, la reprise économique sera plus difficile et lente pour certains secteurs comme la restauration et le tourisme.

Si les conséquences sectorielles de la crise sur l'activité économique sont hétérogènes, il s'en suit également que les Régions connaîtront des niveaux d'impacts différents en fonction de leurs structures économiques.

Plusieurs régions européennes ont sollicité auprès de la commission une nouvelle simplification de la gestion des fonds européens pour pouvoir faire face aux effets de la crise.

##### A.4.1 Les mesures adoptées

Depuis le début de la crise, plusieurs mesures européennes ont été prises :

- **La « clause dérogatoire générale » du Pacte de stabilité et de croissance (PSC)** afin d'autoriser les États membres à atteindre un déficit public supérieur à 3% et une dette supérieure à 60% du PIB ;
- **Le Mécanisme européen de stabilité (« Pandemic Crisis Support »)** consistant pour chaque État à la possibilité de mobiliser les lignes de crédits représentant 2% du PIB pour soutenir les coûts générés par le Covid-19 pour le système de santé, de soin et de prévention ;
- **Un fonds de garantie paneuropéen doté de 25 milliards d'euros** pour générer 200 milliards d'euros de liquidités pour les entreprises notamment les PME ;
- Le programme "SURE" pour garantir les programmes nationaux de chômage temporaire jusqu'à 100 milliards d'euros ;
- Une nouvelle proposition de Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 destinée à lutter contre les conséquences économiques de la crise.
- En outre, la Commission européenne a mobilisé **1,1 milliards supplémentaires pour le Fonds européen d'investissement (FEI)** avec la possibilité d'octroyer des garanties pour faciliter l'accès aux liquidités des entreprises (COSME, programme InnovFin d'Horizon 2020).

##### A.4.2 Les amendements du Règlement portant dispositions communes

Deux amendements ont été voté en réponse au Covid-19, « Coronavirus Response Investment Initiative » (**CRII**) le 1<sup>er</sup> avril 2020 et Coronavirus Response Investment Initiative Plus (**CRII plus**) le 24 avril 2020. Ces deux amendements permettent aux instruments financiers de l'Union d'apporter un soutien plus adapté à la crise traversée par les entreprises, à savoir :

- **Le financement du fond de roulement des PME est plus simple et plus rapide**, alors que la crise actuelle a dégradé les capacités financières des entreprises. Ainsi, avec le CRII Plus, il n'est plus obligatoire de fournir ni les plans d'entreprise ni les preuves que l'aide fournie par le biais des instruments financiers a été utilisée aux fins prévues, permettant ainsi de simplifier

<sup>22</sup> Entretien Valérie Pouget, ANCT, Mai 2020

les démarches et de les rendre à la fois plus accessible et plus rapide. Cela est le cas à la fois si l'instrument financier existait d'ores et déjà ou si celui-ci est nouvellement créé, à partir du moment où il finance le fond de roulement des PME.

- Une **aide sous forme de fonds de roulement autonome** peut également être fournie par le FEADER (les dépenses éligibles ne doivent pas dépasser 200 000 euros).
- La possibilité de modifier les Programmes Opérationnels (PO) 2014-2020 est ouverte et les dépenses d'un PO révisé sont éligibles dès le 1<sup>er</sup> février 2020. Les autorités de gestion qui élaborent de nouvelles mesures pour répondre à l'épidémie de COVID-19 doivent examiner s'il est nécessaire de modifier le programme opérationnel (PO). Si les aides aux investissements, aux fonds de roulement, ou encore les prêts bonifiés, entrent dans le cadre de l'axe prioritaire de la version actuelle du PO, il ne sera pas nécessaire de modifier le PO (alors les dépenses éligibles sont celles engagées à partir de janvier 2014). Si le programme doit être modifié pour étendre l'éligibilité au fonds de roulement ou pour introduire un nouvel instrument financier, les dépenses relatives aux opérations visant à renforcer les capacités de réaction aux crises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 sont éligibles à partir du 1<sup>er</sup> février 2020.
- Une plus grande flexibilité des fonds européens (2014-2020) pour un déploiement plus rapide :
  - La règle de cofinancement est assouplie, un taux de **« cofinancement » de 100 %** pourra s'appliquer (sur la période comptable juillet 2020 – juin 2021).
  - Est introduite une possibilité de transfert des ressources de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » entre FEDER, FSE et Fonds de cohésion<sup>23</sup> pour l'année 2020 ;
  - Est introduite la possibilité, à la demande de l'Etat membre, de **transférer des ressources disponibles** pour la programmation pour l'année 2020 **entre catégories de régions**<sup>24</sup> ;
  - Les États membres peuvent **conserver le préfinancement des FESI** qui se transforme en financement supplémentaire ; la Commission n'émettra en effet pas d'ordres de recouvrement pour les montants à recouvrer en ce qui concerne les comptes annuels présentés en 2020<sup>25</sup>.
  - Par ailleurs, la **date limite de présentation du RAMO** pour l'année 2019 est reportée au 30 septembre 2020.

#### A.4.3 Des règles adaptées concernant les aides d'État : Un nouveau cadre temporaire

La Commission a adopté, le 19 mars 2020, un cadre temporaire pour **permettre aux États membres de soutenir davantage l'économie face à la crise liée au COVID-19** (qui sera en application entre avril 2020 et décembre 2020).

Selon ce nouveau cadre :

- Les subventions directes, avances remboursables, avantages fiscaux ou encore les garanties, **pourront atteindre un montant maximum de 800 000 €** par entreprise (auquel pourront s'ajouter les 200 000 € de minimis) ou de 120 000 € pour les entreprises actives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ou de 100 000 € pour les entreprises actives dans

<sup>23</sup> Ce dernier ne concernant pas la France

<sup>24</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0558&from=EN> Article 25 bis, alinéa 3

<sup>25</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0460&from=EN>

la production primaire de produits agricoles (auquel pourront s'ajouter les 25 000 € de minimis).

- Les États pourront également mettre en place des garanties publiques sur des prêts à prime préférentielle, des prêts à taux d'intérêt bonifié, des aides à la recherche et au développement en rapport avec la COVID-19, des aides à l'investissement pour l'expérimentation et la mise à l'échelle d'infrastructures contribuant au développement de produits en rapport avec la COVID-19, des aides à l'investissement pour la production de produits en rapport avec la COVID-19, des aides sous forme de reports d'impôts et/ou de cotisations de sécurité sociale, des aides sous forme de subventions salariales pour les employés afin d'éviter les licenciements pendant l'épidémie de COVID-19.

#### A.4.4 *Les marchés publics et les outils dont disposent les acheteurs publics pour répondre à la crise COVID-19*

La Commission européenne a publié une **communication décrivant les outils dont disposent les acheteurs publics pour répondre à la crise COVID-19**. Il n'y a pas de nouveauté introduite en ce qui concerne ces outils et les marchés publics, mais cette communication permet de rappeler explicitement tous les outils pouvant permettre de répondre à la crise de COVID-19 (afin de guider les acheteurs publics).

Cette communication insiste notamment sur les outils existants permettant d'accélérer les procédures, tels que :

- **Émettre un "appel à manifestation d'intérêt" en dehors du champ d'application des règles relatives aux marchés publics** (approche non sélective), afin d'accélérer les procédures. Mise en place en Slovaquie par le NPBI Slovak Investment Holding (SIH), cette méthode a permis que les premiers accords de garantie soient signés avec les banques participantes dans le mois suivant l'émission de l'appel à manifestation d'intérêt.
- Attribuer directement des contrats à un organisme mettant en œuvre des instruments financiers (BEI, FEI par exemple).

#### A.4.5 *Illustrations des actions possibles dans le cadre de ces nouvelles réglementations*

Les actions possibles sont les suivantes :

- **Utiliser des instruments financiers déjà existants** : Les autorités de gestion peuvent utiliser des instruments financiers déjà existants et les concentrer sur la gestion de la crise économique (en particulier le soutien aux PME ayant souffert de cette crise, avec comme nous l'avons vu un accès simplifié et plus rapide aux financements de fonds de roulement) : cela permet une réaction rapide (pas besoin d'implémenter un nouvel instrument) mais nécessite que l'IF soit d'ores et déjà adapté.
- **Créer de nouveaux instruments financiers** : Deux instruments financiers peuvent s'avérer particulièrement efficace dans ce nouveau cadre :
  - **Les garanties** : peuvent être mises en œuvre très rapidement avec une attribution directe à un organisme mettant en œuvre des instruments financiers, et peuvent être totalement financées par les fonds européens grâce à la règle assouplis en ce qui concerne le co-financement. Afin d'apporter une aide adaptée à la situation actuelle, les garanties peuvent notamment être utilisées afin de soutenir des prêts à durée flexible/conditionnelle, ou à calendriers de remboursement flexibles. Pour des montants très élevés il est également possible de mettre en place des garanties verticales ou encore des garanties sur premières pertes.

- Par exemple, la Slovaquie a lancé en mars 2020 l'instrument financier "**SIH Anti-Corona Guarantee**", celui-ci comprend notamment l'utilisation de garanties (pouvant atteindre 80% des prêts garantis, pour les prêts individuels, et 50% pour les portefeuilles de prêts) combinée à des subventions de taux d'intérêt (diminuer jusqu'à 4% les taux d'intérêt). Cet IF vise exclusivement les PME (selon la définition européenne des PME) et les prêts concernés ne doivent pas excéder 1 180 000 d'euros.
- **Les prêts avec partage des risques** : permettent de fournir des liquidités aux bénéficiaires finaux avec un cofinancement d'intermédiaires financiers, partageant le ainsi risque. A cela peut être combiné une bonification d'intérêts, financée par les fonds européens (afin de financer le bénéficiaire final à taux quasi nul).
- **Combiner des instruments financiers avec des subventions**. Les Régions peuvent combiner des instruments financiers avec des subventions (subventions qui comme nous l'avons montré plus haut sont assouplies, avec des montants pouvant atteindre 1 million d'euro, de minimis inclus) grâce à la nouvelle réglementation assouplie qui permet ce cumul.
- Les aides publiques mobilisables sont en particulier :
  - La bonification des taux d'intérêt/des frais de garantie ;
  - Les subventions de fonds de roulement (pour les entreprises touchées par la crise) ;
  - Les subventions aux investissements.

Concernant la mise en œuvre technique, il est possible de mettre en place une **opération combinée d'instrument financier et de subvention** ou bien d'effectuer une **opération de subvention séparée** (soit l'intermédiaire financier est le bénéficiaire de la subvention, et fournit des liquidités aux bénéficiaires finaux ; soit des subventions individuelles directement attribuées aux bénéficiaires finaux, gérées par l'État un organisme intermédiaire).



## Annexe B Instruments financiers soutenus par la Région Bretagne

Nom	Type d'outil	Typologie de projets ou d'entreprises	Phase de la vie de l'entreprise/du projet	Période d'investissement	Ticket ( )	Ticket moyen	Volume investis	Fonds disponibles	Dossiers reçus par an	Dossiers financés	Effet levier	Montant FESI
Fonds Régional de garantie (FRG)	Fonds de garantie	PME et TPE de tous les secteurs	Création, transmission, reconversion et développement	-				27,6M		104 entreprises	X14,4 (en 2012)	2M de FEDER
Prêt amorçage II BPI France	Prêt	Entreprises en levées de fonds effectives		-	50-300K					13 en 2014		
Innovation BPI France	Fonds de subvention	Entreprises en innovation technologique ou non technologique		-				2M				
Prêt participatif de Développement (PDD)	Prêt participatif (sans garantie ni caution)	PME avec focus sur IAA, Glaz Economie et exploitations agricoles	Développement	-	100-500K		60M depuis sa création			200		
Prêt de développement territorial	Prêt	PME bretonnes		-	10-300K							
Pass Croissance TPE	Prêt participatif	TPE bretonnes	Développement	-	10-50K							
Pass Flash TPE	Prêt	Microentreprises	Développement	-	10K	10K						
Garantie Egalité Femmes / Emploi / Impact / Egalité Accès / Egalité Territoires / Solidarité Insertion	Garantie	Divers	Création, reprise, développement, changement	-	...-200K pour certaines garanties							Reçoit du COSME et FEIS



Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT)	Fonds de prêts d'honneur (sans intérêt ni garantie)	TPE et petites PMES	Création, reprise, transmission	A compléter	2-20K			16,6M		1 149 en 2019	X14	
PHAR	Fonds de prêts d'honneur	Projets à fort potentiel de création d'activité et d'emploi notamment zones urbaines et péri-urbaines	Création amorçage, primo-développement, reprise	A compléter	15-30K	30K		8,5M		76 projets		oui
Bretagne Participations	Fonds d'investissement	PME industrielles et services de 5 à 50M€ de CA	Développement, transmission et réorganisation actionnariale	A compléter	300K-10M	800K		15M	368	44		
Breizh Invest PME	Participation minoritaire (FP) et souscription d'obligations convertibles (QFP)	Jeunes entreprises	Création, développement, transmission	A compléter	100-500K	250K		7,4M	26	6-7	X6	
FCPR de Go Capital Amorçage	Fonds commun de placements à risque	Jeunes entreprises technologiques	Amorçage	A compléter				80M		61		
Breizh Up	Fonds régional de co-investissement	Jeunes entreprises (PME) innovantes	Amorçage et industrialisation/commercialisation de leur innovation	2015-2021	100-400K			20M				8M de FEDER
Breizh Immo	Fonds régional de co-investissement immobilier	Projets industriels d'envergure de la Glaz Economie	Développement	A compléter				10M	14	6	X4,9	

## Annexe C Fiches des outils financiers de Bretagne

Les fiches sont classées selon leur appartenance aux 4 grandes catégories de types d'instruments financiers : en dette, garanties, en quasi-fonds propres, en capital.

### Fiche : Prêt participatif de Développement (PDD)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt participatif sans garantie ni caution (fonds propres)</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>2017</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li><b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : ND</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 100K€ ; <b>Maximum</b> : 500K€ ; <b>Moyenne</b> : 100K€</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : montant du prêt au plus, égal au montant des FP et QFP de l'emprunteur</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : ND</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : PME mais suite au Pacte Avenir Breton focus particulier sur l'IAA et la Glaz Economie ainsi que les exploitations agricoles</li> <li><b>Types de besoins</b> : fonds propres et quasi-fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : tous les secteurs</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase de développement</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : ND</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND mais 600 entreprises accompagnées dans tous les secteurs pour un montant total de 60M€ (16M€ de dotations régionales versées) depuis sa création en 2017</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 100K€</li> <li><b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND</li> </ul>
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li><b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> – ND</li> </ul>

## Fiche : Prêt de développement territorial

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	• Prêt
Année de création	• ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	• <b>Montant total de l'instrument</b> : ND
Contributeur	• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : afin d'alléger le remboursement des entreprises, les collectivités territoriales et la Commission européenne via le régime « de minimis » participent
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 10K€ ; <b>Maximum</b> : 300K€ ; <b>Moyenne</b> : ND</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : montant du prêt est au plus, égal au montant des fonds propres ou quasi-fonds propres de l'emprunteur</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : 3 à 7 ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : PME bretonnes</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	• <b>Types de secteur</b> : tous les secteurs
Stade d'intervention	• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : ND
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : prêt systématiquement associé à un financement bancaire d'un montant au moins égal, d'une durée de 2 à 4 ans et portant sur le même programme d'investissement
Caractérisation juridique	• ND
Identification des prescripteurs	• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ND</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Pass Croissance TPE

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt participatif (fonds propres)</li> </ul>
Année de création	
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li><b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Conseil Régional de Bretagne et BPI France</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 10K€ ; <b>Maximum</b> : 50K€ ; <b>Moyenne</b> : ND</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : montant du prêt au plus, inférieur ou égal au montant des FP ou QFP de l'emprunteur</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : 5 ans dont 1 an de différé en capital</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : TPE bretonnes</li> <li><b>Types de besoins</b> : fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : tous les secteurs</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase de développement (investissement immatériels ou corporels ayant une faible valeur à gage)</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : non</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li><b>Délai de réponse</b> : rapide car formulaire en ligne</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Pass Flash TPE ?</li> <li>Obligatoirement assorti d'un partenariat financier d'un montant supérieur ou égal sous la forme : d'un financement bancaire, de financement participatif ou d'apport en capital</li> </ul>
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li><b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Pass Flash TPE

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	• Prêt (fonds propres et quasi-fonds propres)
Année de création	
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	• <b>Montant total de l'instrument</b> : ND
Contributeur	• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Conseil Régional de Bretagne et BPI France
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : 10K€</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : le montant du prêt ne peut excéder le montant des FP ou QFP de l'emprunteur</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : 4 ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : microentreprises (1 à 9 salariés) bretonnes</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : fonds propres ou quasi-fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	• <b>Types de secteur</b> : tous les secteurs, entreprises de plus de 3ans
Stade d'intervention	• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase de développement (particulièrement investissement immatériel et corporels à faible valeur de gage)
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 10K€</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : rapide car formulaire en ligne</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Pass Croissance TPE Bretagne ??</li> <li>• Un partenariat financier d'un montant supérieur ou égal à celui du Pass Flash TPE sera systématiquement recherché sous la forme de : concours bancaire d'une durée de 2 ans minimum ou d'apports financiers participatifs d'une durée de 2 ans</li> </ul>
Caractérisation juridique	ND
Identification des prescripteurs	• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : 0</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– ND</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : PHAR

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt d'honneur pour l'amorçage régional (Quasi-fonds propres)</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>2010</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : Réseau Entreprendre (réseau de chefs d'entreprise accompagnant les nouveaux entrepreneurs)</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 7 salariés équivalent à 1 ETP, 390 bénévoles sur l'ensemble de la région pour l'accompagnement</li> <li><b>Frais de gestion</b> : 50K de coûts de fonctionnement</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : Stock de 3.4M€ (Fonds de roulement) et entre 0.5 Me et 1.2Me engages par an</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Région Bretagne, Caisse des dépôts BPI, UE et banques privées (7 banques pour Prêt d'honneur reprises et 5 au niveau PHAR)</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention pour Prêt d'honneur</b> : <b>Minimum</b> :20K€ ; <b>Maximum</b> : 90K€ (par projet); <b>Moyenne</b> : 40-45K</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : pour les projets innovants avec une franchise de 12mois</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : remboursable sur 5 ans</li> <li>Période Covid : échéances de remboursement suspendues pendant 3 mois et reprises en juillet</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : accompagnement des projets à fort potentiel de création d'activité et d'emploi (obj à 3-4ans : 10zaine d'ETP et &gt; 1M€ de CA) + plutôt basées sur un territoire urbain et péri-urbain avec la volonté d'ouvertures d'antennes en dehors des grandes villes et un souhait d'investir sur les territoires ruraux <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Innotech</b> : phase de primo-développement (3-4ans), compétences pointues en accompagnement et financement ligne nationale</li> <li><b>Entreprendre autrement</b> : 2 à 4 lauréats par an pour des projets de création sous statuts juridiques relevant de l'ESS ou ayant un projet d'entreprise socialement utile</li> </ul> </li> <li><b>Types de besoins</b> : capitalisation, besoins en fonds de roulement</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : tous les secteurs</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : Création, Amorçage, Primo-développement (3-4ans), Reprise</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et leur association <ul style="list-style-type: none"> <li>Représente plus de 5 000 h de bénévolat par an</li> </ul> </li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an PHAR</b> : 150</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 26K€</li> <li><b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul> <p>Au total, 15-20 prêts accordés à l'année</p>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND</li> <li>Accompagnement stratégique + prêt participatif BPI de 200 à 300k€ + accompagnement à la levée de fonds</li> </ul>
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de l'Union européenne, solde FSE</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : technopoles, incubateurs</li> </ul>



<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : 1 à 2</li><li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : 97% de pérennité à 3ans, 90% à 5ans</li><li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li></ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b></li></ul> <p>PHAR : un besoin fort de ce dispositif en Bretagne au vu du nombre de projets innovants qui se créent localement</p>

## Fiche : Breizh Invest PME (anciennement Bretagne Jeunes Entreprises)

Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation minoritaire (FP) et souscription d'obligations convertibles (QFP)</li> </ul>
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2003</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : Conseil Régional Bretagne</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 2</li> <li><b>Frais de gestion</b> : N/A --&gt; SCR</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : capital social de 7,4M€</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Région Bretagne (26,8%), BPIFrance (23,2%) et 4 établissements bancaires régionaux (12,5% chacun) : Caisse d'Epargne, Arkéa, Banque populaire Grand ouest et Crédit agricole</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 100K€ ; <b>Maximum</b> : 500K€ ; <b>Moyenne</b> : 300K€</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : segment capital développement / capital transmission : intervention primaire 500K max, seul ou en co-investissement + possibilité de réinvestir</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : variable, échéance à 5 ans pour du capital développement et 7 ans pour du capital transmission</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : capital transmission = PME avec revenus récurrents et cash-flow permettant une opération de LBO. / capital développement = PME atteignant leur point d'équilibre avec projet de développement</li> <li><b>Types de besoins</b> : consolidation du plan de financement par les FP et QFP (capital transmission) et renforcement des fonds propres en phase de croissance / d'accélération (capital développement)</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : tous secteurs</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : capital transmission et développement, seul ou en co-investissement</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : structuration financière, effet de levier sur financement amortissable, pénétration des réseaux locaux</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : 23 entreprises bretonnes en stock et 70 accompagnées depuis 2003, 6 à 7 prises de participation chaque année</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 300K</li> <li><b>Délai de réponse</b> : variable. Comité d'investissement tous les mois.</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : seul outil sur le segment du capital transmission sur ce ticket. Possibilité de co-investissement.</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SA à conseil d'administration. Statut de SCR. Investissement en direct (pas de société de gestion).</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : experts externes (boutiques de M&amp;A, avocats, etc), autres investisseurs, réseaux bancaires, BPIFrance, Région</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier attendu</b> : variable suivant la typologie d'opération. 1€ BJE pour 6€ auprès des banques en moyenne en 2020. Opérations de co-investissement incluses.</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li><b>Recyclage des fonds</b> : à l'issue des cessions ou remboursement (obligations), réinvestissement des fonds dans de nouveaux projets.</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b></li> </ul>

	<p><u>Evolutions 2020</u> : Intervention sur des tickets jusqu'à 500K€ (Politique d'investissement 2020). Renforcement de l'équipe permettant d'être plus présent sur le terrain Repositionnement sur l'accompagnement des entreprises en phases de reprise-transmission ou développement, d'où le changement de nom</p> <p><u>Objectif du fonds</u> : Permettre au repreneur de rester majoritaire car est un fonds d'investissement complaisant qui de surcroit facilite l'octroi de concours bancaires Être en capacité d'accompagner le(s) dirigeant(s) lors de projets ultérieurs (recomposition du capital, croissance externe, nouvelle phase de développement) Favoriser le maintien des centres de décision et le développement de l'emploi</p>
--	--

## Fiche : Prêt amorçage II Bpifrance

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	• Prêt (fonds propres)
Année de création	• ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	• <b>Montant total de l'instrument</b> : ND
Contributeur	• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Région Bretagne (se porte en garantie) et prêt soutenu par EFSI
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 50K€ ; <b>Maximum</b> : 100K€ (porté à 300K€ en cas d'engagement en garantie de la Région) ; <b>Moyenne</b> : ND</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : taux fixe ou variable selon le barème en vigueur</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : 8ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : entreprises en levée de fonds effectives</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : fonds propre</li> </ul>
Secteurs éligibles	• <b>Types de secteur</b> : tous les secteurs
Stade d'intervention	• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : ND
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : ND
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND 13 dossiers réalisés pour 2,5M€ en 2014</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 192K€</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : FRG
Caractérisation juridique	• Reçoit du EFSI
Identification des prescripteurs	• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– ND</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Fonds Régional de garantie (FRG)

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	• Fonds de garantie
Année de création	• 2004
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : BPI France</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	• <b>Montant total de l'instrument</b> : 27,6M€ pour la Bretagne en 2018
Contributeur	• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : FEDER (2M€ en 2015)
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : ND <b>Minimum</b> : ; <b>Maximum</b> : ; <b>Moyenne</b> :</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : plafond total de garantie de 70% (35% de fonds nationaux, 35% Région et UE à part égale)</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : ND</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : PME et TPE</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : fonds propres et quasi-fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	• <b>Types de secteur</b> : tous les secteurs
Stade d'intervention	• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : création, transmission, reconversion et développement
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND 104 entreprises accompagnées en 2019</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : formulaire en ligne</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds publics importants</li> <li>• Reçoit du FEDER</li> </ul>
Identification des prescripteurs	• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : 14,4 (en 2012)</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> ND

Fiche : Garantie Égalité Femmes, Garantie Emploi, Garantie Impact, Garantie Égalité Accès, Garantie Égalité Territoires et Garantie Solidarité Insertion

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ND</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : Bretagne Active</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Montant total de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Fonds Européen d'Investissement, Caisse des Dépôts, BPI France, FEIS, GEF (négocié au niveau national)</li> <li>• Contre garantie pour l'ensemble des garanties accordées du fait du financement de l'UE via COSME et FEIS</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garantie Égalité Femmes</u> :  <b>Ticket</b> : 50K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 80%  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> <li>• <u>Garantie Emploi</u> :  <b>Ticket</b> : 50K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 65% et coût de garantie de 2,5% du montant garanti  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> <li>• <u>Garantie Impact</u> :  <b>Ticket</b> : 100K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 65%  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> <li>• <u>Garantie Accès</u> :  <b>Ticket</b> : 50K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 80%  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> <li>• <u>Garantie Égalité Territoires</u> :  <b>Ticket</b> : 100K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 80%  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> <li>• <u>Garantie Solidarité Insertion</u> :  <b>Ticket</b> : 200K€ maximum  <b>Condition d'intervention</b> : quotité max de 65%  <b>Durée d'investissement</b> : 7 ans maximum</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garantie Égalité Femmes</u> :  <b>Types d'entreprises ciblées</b> : femmes créatrices ou repreneuses d'entreprises, demandeuses d'emploi ou en situation de précarité  <b>Types de besoins</b> : garantie</li> <li>• <u>Garantie Emploi</u> :  <b>Types d'entreprises ciblées</b> : créateurs ou repreneurs d'entreprises, demandeurs d'emplois ou en situation de précarité  <b>Types de besoins</b> : garantie</li> <li>• <u>Garantie Impact</u> :</li> </ul>

	<p><b>Types d'entreprises ciblées_:</b> entreprises ayant un impact social, territorial ou environnemental et aux structures de l'économie sociale et solidaire</p> <p><b>Types de besoins :</b> garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garantie Egalité Accès :</u></li> </ul> <p><b>Types d'entreprises ciblées_:</b> créateurs ou repreneurs d'entreprises en situation de fragilité</p> <p><b>Types de besoins_:</b> garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garantie Egalité Territoires :</u></li> </ul> <p><b>Types d'entreprises ciblées_:</b> entrepreneurs des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale</p> <p><b>Types de besoins_:</b> garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Garantie Solidarité Insertion :</u></li> </ul> <p><b>Types d'entreprises ciblées :</b> structures de l'insertion par l'activité économique et du handicap</p> <p><b>Types de besoins :</b> garantie</p>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de secteur :</b> tous les secteurs</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise :</b> phase de création, reprise, développement et changement</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur :</b> conseil en matière de stratégie financière, appui des relations avec la banque, connexion avec les partenaires locaux</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an :</b> ND mais 1079 entreprises accompagnées et financées en 2019</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne :</b> ND</li> <li>• <b>Délai de réponse :</b> ND</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement :</b> ND</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds publics jusqu'à 95%</li> <li>• Reçoit de l'argent de l'UE (COSME et FEIS)</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument :</b> ND</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif :</b> ND</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) :</b> ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds :</b> ND</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> Accompagner les entrepreneurs engagés Développer un environnement qui leur soit favorable Préparer l'économie solidaire de demain Reconnaitre la finance solidaire comme moteur de transformation de l'économie</li> </ul>

## Fiche : Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT)

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds Régional de prêts d'honneur sans intérêts ni garanties (Quasi-fonds propres)</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>2007</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : Initiative Bretagne ; réseau associatif de financement breton</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 1,3</li> <li><b>Frais de gestion</b> : 80K€</li> </ul>
Montant de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> <li>14M€</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : fond créé par la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : à partir de 2K€ jusque 20K€</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : 2 à 5 ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : TPE et petites PME</li> <li><b>Types de besoins</b> : quasi-fonds propres, la reprise d'entreprises (sauf volet innovation) leur permettant de renforcer leurs fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : Tous les secteurs</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : reprise</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : oui</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : entre 400 et 500 projets</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 13K€</li> </ul> <p>En 2019, création ou reprise de 1149 entreprises permettant la création ou le maintien de 3534 emplois (hausse de 13% par rapport à 2018)</p> <p>En 2019, 11.7M€ de prêts d'honneur sans intérêts ni garanties accordées, 169,7M€ de prêts bancaires accordés en complément des prêts d'honneur, un total de 181,4M€ injectés dans l'économie</p> <p>Anticipation d'une augmentation des projets à venir (pyramide des âges des dirigeants)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Réseau France Active Bretagne, BGE, Réseau Entreprendre Bretagne (même type d'action mais sur projets plus innovants). Bonne complémentarité avec les acteurs de l'ingénierie financière et les banques</li> </ul>
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : fonctionnement avec un réseau de prescripteurs ; BGE, chambres consulaires, banques et experts comptables</li> </ul>
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier important pour les banques</b> : x14 (14€ de prêt bancaire pour 1€ de prêt d'honneur) en 2019</li> <li><b>Taux de retour sur investissement/taux de défaillance ? Taux de pérennité à 3ans de 94</b></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Recyclage des fonds : ND</b></li></ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> Pérenniser et conforter le modèle tout en sécurisant les financements</li></ul>

## Fiche : Innovation Bpifrance

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	• Fonds de subvention
Année de création	• ND
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : Bpifrance</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	• <b>Montant total de l'instrument</b> : 2M€
Contributeur	• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : ND
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : ND <b>Minimum</b> : ; <b>Maximum</b> : ; <b>Moyenne</b> :</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : ND</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : ND</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : entreprises en innovation technologique et non-technologique</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	• <b>Types de secteur</b> : tous les secteurs
Stade d'intervention	• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : ND
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : non
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND
Caractérisation juridique	• ND
Identification des prescripteurs	• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Souhait d'aller sur de l'AR pour améliorer l'effet de levier</li> <li>– Mobilisation du FEDER possible en fonction des contraintes de gestion</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Bretagne Participations

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'investissement (fonds propres)</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>1999</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : Sodero Gestion (depuis 2007)</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li><b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : 15M€ (la région détient 20% du capital)</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne, Conseil Régional Bretagne, BPIFrance (BP : fonds abondés à 50% par la Caisse d'Epargne, 20% par la Région Bretagne, le solde par BPI)</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 300K€ ; <b>Maximum</b> : 10M€ ; <b>Moyenne</b> : 800K€</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : opérations se réalisent en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodero gestion (Sodéro Participations et FIP Loire Bretagne), intervention en minoritaire</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : ND</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : PME industrielles et services de 5 à 50M€ de CA tous secteurs confondus</li> <li><b>Types de besoins</b> : capital développement ou transmission</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : répartition sectorielle = 23% biens d'équipement, 13,4% services informatiques, 12,2% services et tertiaire, 11% industries diverses, 10,3% télécommunications, 8% cosmétique, 6% chimie, 6% construction, 4,3 distributions</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : développement, transmission et réorganisation actionnariale</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : ND</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : 368 dossiers reçus pour 44 investissements réalisés soit 15,5M€</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li><b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND</li> </ul>
Caractérisation juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>ND</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ND</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li><b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>



**Stratégie à 5 ans**

- **Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers**  
Depuis 2014, BP a investi plus de 13M€ sur 6ans ; Création d'une nouvelle activité de prestation sur la levée de fonds

## Fiche : FCPR de GO Capital Amorçage

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds communs de placements à risque, (Fonds propres)</li> <li>Fonds professionnel de capital investissement</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>2003 : GO Capital (Société de gestion)</li> <li>2012 : Fonds GO Capital Amorçage / 2017 : Fonds GO Capital Amorçage II</li> <li>2015 : Fonds Ouest Ventures III</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : GO Capital Amorçage (société de gestion)</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 12 personnes mutualisées sur les 2 FCPR + fonds d'amorçage</li> <li><b>Frais de gestion</b> : 2,25% sur OVIII ; 2,5% sur GO Capital Amorçage ; 2,25% (jusqu'à 60M€) et 2% (60 à 74,5 M€) sur GO Capital Amorçage II</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : OVIII = 33,8 M€ / GO Capital Amorçage = 56,8 M€ / GO Capital Amorçage II = 74,5 M€</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Fond européen d'investissement, BPI France, Métropole (Rennes, Nantes), Régions, Banques, Entrepreneurs</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<p>Fonds Go Capital Amorçage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 0,3M€ ; <b>Maximum</b> : 1M€ au 1er tour <b>Moyenne</b> : ND</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : possibilité d'intervenir en plusieurs fois au capital (jusqu'à 5M€)</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : en amorçage jusque 15ans</li> </ul> <p>Fonds Go Capital Amorçage II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 0,2M€ ; <b>Maximum</b> : 1M€ au 1er tour <b>Moyenne</b> : ND</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : possibilité d'intervenir en plusieurs fois</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : jusque 14ans</li> </ul> <p>Fonds Ouest Ventures III :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 500K€ ; <b>Maximum</b> : 1,5M€ au 1er tout ; <b>Moyenne</b> : ND</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : possibilité d'intervenir en plusieurs fois au capital</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : jusque 12ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> :</li> <li><b>Amorçage</b> : Sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, apportant des solutions viables aux nouveaux enjeux économiques</li> <li><b>Capital Risque</b> : Financer le déploiement commercial des entreprises, leur développement national ou international et l'extension de leur offres produits</li> <li><b>Types de besoins</b> : ND</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : évolution depuis 2003 (avant télécom et logiciel), aujourd'hui santé et médical (35%), web et internet (40%), biotech (15%), écotech et nanotech et transition énergétique</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase d'amorçage + capital risque</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : Accompagnement création d'entreprise - Membre comité Stratégique/conseil d'Administration - Ponctuellement expertise externe</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : 200</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 1M€</li> <li><b>Délai de réponse</b> : 1 à 3 mois</li> </ul>

<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Co-investissement possible avec Breizh-Up pour le Fonds Ouest Ventures III</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FPCI</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : SATT, pôle de compétitivité, technopole</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier x3 / Effet de levier qualitatif</b> : accompagnement</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : 10-15%</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : sur fonds sucesseurs</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– OV3 positionnement sur le post-amorçage voire le développement</li> <li>– Lancement OV4 dans le but d'avoir des tickets plus importants</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Breizh Up

Catégorie	Explication du contenu
Type d'instrument financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds régional de co-investissement (Fonds propres et quasi-fonds propres)</li> </ul>
Année de création	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> </ul>
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire</b> : Conseil Régional de Bretagne (a confié la gestion à Sofimac Innovation)</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : ND</li> <li><b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument</b> : 20 M€</li> <li>Doté d'un capital initial de 10M€ dont 8M€ apporté par l'UE via FEDER, capital porté à 20M€ en 2019 (intégralement détenu par la région)</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : partenaires privés actifs sur le territoire (Fonds professionnels intervenant en capital risque, banques, réseau business angels, industriels, etc)</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : 100K€ ; <b>Maximum</b> : 400K€ ; <b>Moyenne</b> : ND</li> <li>Pour des levées de fonds comprises entre 200K€ et 1M€ en co-investissement</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : intervention cumulée à 10% du capital de fond, co-investissement en pari passu</li> <li><b>Durée d'investissement</b> : 4 à 7 ans</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : jeunes entreprises PME, bretonnes et innovantes</li> <li><b>Types de besoins</b> : fonds propres et quasi-fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : Les secteurs prioritaires sont : innovation sociale et citoyenne, chaîne alimentaire durable, activités maritimes, technologies pour la société numérique, santé bien-être, ingénierie écologique et énergétique, technologies de pointe pour applications industrielles</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase d'amorçage, d'industrialisation et de commercialisation de leur innovation</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : non</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : ND</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : ND</li> <li><b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : pas particulièrement</li> </ul>
Caractérisation juridique	<p>Fonds publics à 100% puisque capital entièrement détenu par la région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reçoit de l'argent de FEDER (8M€ apporté au capital)</li> <li>Selon le projet peut être cumulé avec une aide FEDER</li> </ul>
Identification des prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : ND</li> </ul>
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : important car des levées de fonds avec ses partenaires comprises entre 200K€ et 1M€</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li><b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 à 35 investissements d'ici 2020, pour des levées de fonds avec ses partenaires comprises entre 200K€ et 1M€</li> </ul> </li> </ul>

## Fiche : Breizh Immo

Catégorie	• Explication du contenu
Type d'instrument financier	Fonds régional de co-investissement immobilier : dispositif de portage immobilier (Fonds propres)
Année de création	2016
Intermédiaire / opérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : SemBreizh (possède 4 agences territoriales : Lorient, Brest, Rennes et Saint-Brieuc), créé à l'Initiative de la Bretagne</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 60</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> : ND</li> </ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Montant total de l'instrument</b> : 10M€</li> <li>• Initialement 3,7M€ de capital en 2016</li> </ul>
Contributeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : associe les acteurs suivants : Sembreizh (24,3%) groupe Arkéa (20%), Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire (10,5%), Crédit Agricole Bretagne Participations (10%), Banque populaire Grand Ouest (10%) et les chambres consulaires des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et du Morbihan (24,2%)</li> </ul>
Produit / durée / ticket	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : <b>Minimum</b> : ND ; <b>Maximum</b> : ND ; <b>Moyenne</b> :</li> <li>• <b>Condition d'intervention</b> : ND</li> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : ND</li> </ul>
Bénéficiaires cibles et besoins adressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : projets industriels d'envergure dans des filières à fort potentiel identifié dans la Glaz Economie</li> <li>• <b>Types de besoins</b> : Fonds propres</li> </ul>
Secteurs éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de secteur</b> : les 11 filières stratégiques de la Glaz Economie (alimentaire, secteur naval-nautisme, tourisme, numérique, automobile, défense + piliers à fort potentiel)</li> </ul>
Stade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : phase de développement (acquisition de terrain, constructions d'immeubles d'entreprises, travaux de rénovation, etc)</li> </ul>
Services associés à l'outil d'ingénierie financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : oui</li> </ul>
Pipeline de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : 14 identifiés (6 sont à l'étude)</li> <li>• 5 projets engagés déjà réalisés entre 2017 et 2019</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 920K€</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : ND</li> </ul>
Articulation / cohérence avec d'autres outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : ND</li> </ul>
Caractérisation juridique	ND
Identification des prescripteurs	Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : ND
Performance du portefeuille et système de suivi interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : 4,9</li> <li>• Effet de levier important sur la dette ; avec 5 projets engagés, 4,6M€ de FP ont été mobilisés pour financer 22,8M€ d'investissement immobilier</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance</b> (garantie, prêt) : ND</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : ND</li> </ul>
Stratégie à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est à la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers.</b> – ND</li> </ul>

## Fiche : Mer Invest

<b>Nom de l'outil</b>	<b>Mer invest</b>
<b>Type d'instrument financier</b>	Fond d'investissement (prise de participation, émissions d'obligations, apport en compte courant)
<b>Année de création</b>	2018
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : Banque populaire Grand Ouest</li> <li>• <b>ETP</b> ? ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> ? ND</li> </ul>
<b>Montant</b>	<b>Capacité d'investissement</b> : 10M€
<b>Contributeur</b>	Banque Populaire Grand Ouest
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produit</b> : prise de participation, émissions d'obligations, apport en compte courant</li> <li>• <b>Ticket</b> : cible d'investissement entre 150k et 750k</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de projet liés à l'économie halieutique bretonne (pêche, aquaculture et produit de la mer)</li> <li>• Renforcement du fond propre avec pour objectif global palier aux problèmes de financement liés au renouvellement et à la transmission de la flotte de pêche bretonne</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<p>Les activités dans les domaines de la mer et du littoral, en particulier dans les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur pêche et cultures marines (renouvellement flottille, sécurité, croissance, innovation...)</li> <li>• Activité de pisciculture, algoculture, mareyage, transformation, agroalimentaire</li> <li>• Tourisme du littoral et la plaisance</li> <li>• Industrie navale, nautisme</li> <li>• Logistique et les infrastructures portuaires</li> <li>• Biotechnologies marines</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amorçage</li> <li>• Développement</li> <li>• Transmission</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	ND
<b>Pipeline de projets</b>	8 investissements réalisés pour 2,5M€ dont 3 dans l'armement de pêche
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	Permet un apport en fond propre pour s'articuler et appuyer un prêt bancaire et l'apport du porteur de projet
<b>Caractérisation juridique</b>	Fonds professionnel de capital investissement
<b>Identification des prescripteurs</b>	ND
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	Pas assez d'historique de projet pour faire une analyse de l'efficacité de l'instrument
<b>Stratégie à 5 ans</b>	ND

## Fiche : Breizh Armor Capital

<b>Nom de l'outil</b>	<b>Breizh Armor Capital</b>
<b>Type d'instrument financier</b>	Fonds en quasi-fond propre
<b>Année de création</b>	Décembre 2017
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire</b> : Arkea capital</li> <li>• <b>ETP</b> ? ND</li> <li>• <b>Frais de gestion</b> ? ND</li> </ul>
<b>Montant</b>	<b>Montant total de l'investissement</b> : capacité d'investissement de 10M€
<b>Contributeur</b>	<b>Contributeurs et part de leur contribution</b> : Arkea (1%), Banque Populaire Grand Ouest (10%) et la région Bretagne (30%), crédit mutuel Arkea (59%)
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produit</b> : emprunt obligataire ou prise de participation minoritaire au capital</li> <li>• <b>Ticket</b> : entre 200k et 800k</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de projet liés à l'économie halieutique bretonne (pêche, aquaculture et produit de la mer)</li> <li>• Renforcement du fond propre avec pour objectif global palier aux problèmes de financement liés au renouvellement et à la transmission de la flotte de pêche bretonne</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<p>Les activités dans les domaines de la mer et du littoral, en particulier dans les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des produits de la pêche, en particulier de la pêche durable</li> <li>• Pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable et de la transmission des armements</li> <li>• Criées, avitaillement et du mareyage</li> <li>• Aquaculture et exploitation des algues marines</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement</li> <li>• Renouvellement flotte ou matériel</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	ND
<b>Pipeline de projets</b>	Depuis la création, 2 investissements ont été réalisés. Exemple d'un des projets : construction d'un chalutier de 15 mètres
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	Permet un apport en fond propre pour s'articuler et appuyer un prêt bancaire et l'apport du porteur de projet
<b>Caractérisation juridique</b>	Fonds professionnel de capital investissement
<b>Identification des prescripteurs</b>	ND
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	Pas assez d'historique de projet pour faire une analyse de l'efficacité de l'instrument
<b>Stratégie à 5 ans</b>	La stratégie du fond a récemment évolué étant donné le petit nombre d'investissements qui ont été réalisés. Ce faible nombre ne semble pas être dû à la structure du fond et ses objectifs – l'enjeu de cet instrument est de renforcer les fonds propres pour aider au financement du renouvellement de la flotte, un problème majeur du secteur – mais au manque d'information sur son existence et son utilisation auprès des acteurs. La stratégie est donc une meilleure communication et « publicité ».

## Annexe D Benchmarks

---

Nous avons conduit un travail de benchmark avec l'objectif de présenter des exemples d'outils financiers opérant dans d'autres régions sur des défaillances de marché similaires à celles observées sur le territoire de Bretagne.

### D.1. Ile-de-France Énergies

#### D.1.1 Éléments de contexte

Il a été constaté qu'en Ile-de-France, le parc immobilier privé rencontrait des difficultés qui ralentissaient voire empêchaient le déploiement d'opérations de rénovation énergétique sur le territoire :

- La gestion des copropriétés n'est pas toujours professionnelle ;
- Les situations socio-économiques peuvent être très différentes d'un propriétaire à un autre au sein d'une même copropriété ;
- Les propriétaires ont souvent peu de connaissances en mécanismes de financement ;
- Les processus de prise de décision sont longs ;
- Il y a un manque de confiance vis-à-vis des professionnels de la rénovation énergétique ;
- Les mécanismes de financement proposés ne sont pas adaptés aux investissements de long-terme.

Ces difficultés ne sont pas partagées par les bailleurs sociaux franciliens qui ont, pour leur part, les moyens techniques et financiers pour pouvoir mener des travaux de rénovation énergétique dans leur parc immobilier.

Face à ce constat, la Région Ile-de-France a décidé en 2011-2012 de créer un opérateur test pour apporter une solution à ces difficultés. L'objectif était de rénover la moitié du bâti en Ile-de-France, mais aussi de chercher un modèle d'affaire viable, d'être outillé pour gérer les cas les plus difficiles et de diffuser les bonnes pratiques dans le secteur de la rénovation énergétique.

#### D.1.2 Objectifs d'Ile-de-France Énergies

L'objectif d'Ile-de-France Énergies est de **réduire la vulnérabilité énergétique des franciliens** en proposant une offre complète d'accompagnement des copropriétaires et des propriétaires individuels dans leur projet de rénovation énergétique.

#### D.1.3 Présentation d'Ile-de-France Énergies

Créée en 2014, Ile-de-France Énergies **offre un soutien technique et financier aux propriétaires individuels et aux syndicats de copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétique**. Ile-de-France Énergies propose un audit architectural, énergétique et financier qui comprend :

- Un diagnostic technique global financé à 30 % par le Crédit d'impôt transition énergétique<sup>26</sup> ;

---

<sup>26</sup> À condition de ne pas avoir l'obligation de réaliser un audit énergétique (copropriétés de plus de 50 lots en chauffage collectif).

- Un montage financier qui inclut toutes les aides dont peuvent bénéficier les propriétaires et copropriétaires. Ile-de-France Énergies peut notamment proposer du tiers-financement sur le reste à charge et des éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ).

Ile-de-France Énergies propose également un suivi des travaux de performance énergétique, voire de l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage technique et financière.

#### D.1.4 Principales actions engagées et résultats

Depuis 2013, Ile-de-France Énergies a conduit des audits pour 62 grands ensembles, soit un équivalent de 8 800 logements, dont 3 300 ayant approuvé le projet de rénovation énergétique proposé qui mènent, en général, à 48% d'économies d'énergie. 24% des bénéficiaires des services de la SEM sont des ménages à faibles revenus, mais elle intervient également dans des Départements mieux dotés où la situation financière des copropriétaires d'un même ensemble est suffisamment diverse pour qu'il y ait besoin d'aides.

Ile-de-France Énergies permet la mise en place de projets qui ne pourraient avoir lieu sans son appui. En effet, si la Région Ile-de-France finançait des audits avant que la SEM existe, peu d'études aboutissaient à des travaux. Depuis que la SEM accompagne financièrement les propriétaires et copropriétés (en établissant des plans de financement sur la base de toutes les aides dont ils peuvent bénéficier, et en proposant le tiers-financement), 60% des audits mènent à des projets de travaux.

La mise en place du tiers-financement a été tardive, du fait de l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Régulation (ACPR) de la Banque de France, qui a exigé une augmentation du capital de la SEM pour avoir 15% de fonds privés au minimum. Cela a nécessité deux ans à Ile-de-France Énergies, qui devait notamment faire voter les actionnaires à deux reprises dans cette démarche : une fois pour autoriser la levée de fonds, et une autre pour qu'ils décident s'ils restent à l'actionariat après la levée de fonds.

#### D.1.5 Structuration et financement (dont partenaires)

Ile-de-France Énergies est une **Société d'Économie Mixte (SEM) qui dispose d'un capital social de près de 10 millions d'euros**. Elle est financée par :

- Le Conseil Régional d'Ile-de-France à 61% ;
- La Ville de Paris à 10% ;
- La Caisse des dépôts et des consignations à 9,7% ;
- Le Conseil Départemental du Val-de-Marne à 6% ;
- 11 collectivités territoriales (Département, intercommunalités, communes), 3 syndicats de l'énergie et des partenaires privés (Caisse d'Épargne Ile-de-France, Meridiam, des branches de la fédération du bâtiment) composent le reste de l'actionariat.

Du fait de cette répartition du capital, Ile-de-France Énergies intervient sur l'ensemble du territoire francilien et non sur quelques territoires ciblés.

Ile-de-France Énergies ne s'appuie pas sur des fonds structurels européens étant donné qu'il ne s'agit pas d'une source de financement importante pour la Région Ile-de-France, qui est l'une des plus riches de l'Union Européenne. La SEM a envisagé la mise en place d'un fonds de caution mais n'a pas trouvé de compagnie de caution candidate pour l'accompagner et a donc dû abandonner cette initiative.

La SEM est gérée au quotidien par deux directeurs opérationnels et une équipe d'une quinzaine de personnes : deux architectes (un troisième est en cours de recrutement), une ingénieure thermicienne, des chargés d'opération, un responsable des plans de financement,

une administratrice financière (qui gère l'intermédiation avec les assurances, les courtiers, etc.), une personne qui gère les CEE (pour Ile-de-France Énergies et pour d'autres territoires en France), et une personne en charge de la communication. Il existe un conseil de surveillance pour suivre l'activité de la structure.

#### D.1.6 Enseignements

L'année 2020 a été l'occasion pour Ile-de-France Énergies d'effectuer le bilan de ses activités et de tirer les premières leçons des cinq dernières années d'activité :

- **Le statut de SEM est bénéfique** car l'aspect public établit la confiance auprès des bénéficiaires, tandis que l'aspect privé procure une facilité d'approche auprès des professionnels de la rénovation énergétique ;
- Il est important de fournir aux propriétaires et aux copropriétaires **un guichet unique de services**, qui saura traiter avec les administrations comme avec le secteur privé. Cela ne signifie toutefois pas que ce guichet unique interviendra sur tous les fronts, d'autant plus qu'il n'y a qu'une équipe resserrée au début : il s'agit de **construire un écosystème de partenaires publics et privés solide**, ce qui permet également de se faire accepter du secteur ;
- Il est important de **garder un seul et même chef de projet sur la durée** d'un projet de rénovation énergétique ;
- La mise en place d'un projet de rénovation avec des copropriétés est un long processus : il faut que chaque propriétaire soit d'accord avec le plan proposé, que chaque situation individuelle soit résolue, et que les actionnaires votent la mise en place du projet. En cas de changement (par exemple, de syndicat), il faut refaire voter les parties prenantes de la SEM ;
- Il est important de **rester flexible** : le plan de développement à cinq ans doit servir de plan d'orientation plutôt que d'être suivi à la lettre, les lacunes du marché étant vouées à évoluer plus ou moins rapidement ;
- Il existe un **déséquilibre entre le temps passé sur un projet et la rémunération obtenue via les projets** : il s'agit d'un facteur qu'il est nécessaire de prendre en compte lors des tests effectués sur le modèle d'affaire choisi ;
- Il faut noter que si le secteur privé n'intervient pas sur certains domaines, c'est que le marché n'est pas prêt ;
- Lorsqu'une copropriété se lance dans des travaux de rénovation, elle ne comprend pas que la rénovation énergétique mais aussi la remise à neuf globale de l'immeuble. Cela dit, il s'agit d'une entreprise plus efficace en termes techniques et financier.

#### D.1.7 Mise en perspective par rapport à la Bretagne

La mise en place d'une société de tiers financement en Région Bretagne semble correspondre aux besoins de financement identifiés. Cependant, il sera nécessaire, pour le Conseil Régional, de prendre garde à ce que l'offre de son éventuelle société corresponde au patrimoine résidentiel de son territoire : à la différence de l'Ile-de-France, dont une majeure partie est urbaine (et amène donc Ile-de-France Énergies à travailler avec des copropriétés mais aussi à pouvoir faire des économies d'échelle sur les interventions), les propriétaires qui semblent être dans le besoin d'une solution de tiers-financement en Bretagne semblent être localisés, en majeure partie, en zone rurale.

De plus, contrairement à Ile-de-France Énergies, la Bretagne envisage la mise en place d'une société de tiers financement qui ne proposerait qu'un service d'ingénierie financière, tandis



que l'ingénierie technique serait prise en charge par les plateformes locales de rénovation de l'habitat. Il sera donc primordial d'assurer un dialogue constant avec ces entités si une fusion n'est pas envisagée.

#### D.1.8 Contact

Monsieur Antoine Colin-Goguel, Secrétaire à l'administration d'Ile-de-France Énergies, a été contacté pour réaliser ce benchmark : [antoine.colin-goguel@idf-energies.fr](mailto:antoine.colin-goguel@idf-energies.fr)

Autres sources :

- <https://www.iledefranceenergies.fr/>
- Présentation d'Ile-de-France Énergies à RenoBooster le 15 juin 2020 : « One-stop-shop for renovation of condominiums in Ile-de-France Region »

## D.2. Le Fonds FOSTER Occitanie

### D.2.1. Éléments de contexte

La région Occitanie est une région fortement **agricole**. 50% du territoire est utilisé pour l'agriculture, et les premiers employeurs du territoire sont les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le territoire compte le siège social d'Airbus, mais la plupart des entreprises sont de tailles petites ou moyennes, voire micro. La région est la première région pour la recherche en France, avec 227 000 étudiants et 35 établissements pour l'enseignement supérieur.

Avant même la fusion des deux Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il y avait une vraie volonté de leur part d'**arrêter le soutien en subventions et d'utiliser les instruments financiers (IF)**. Ces deux anciennes Régions avaient d'ailleurs déjà fait l'expérience des outils financiers suivants :

- Deux sociétés de capital-risque créées au début des années 80 et qui ont maintenant fusionné : IRDI-SORIDEC (210 M€ d'actifs sous gestion) ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Midi-Pyrénées FEDER : une longue expérience des fonds de garantie et des instruments de prêts d'amorçage ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Languedoc-Roussillon FEDER : Fonds JEREMIE 30 M€ en partenariat avec le FEI (15 M€ FEDER + 15 M€ pour la région).

Les retours d'expériences quant à l'utilisation de ces outils étaient positifs. Sur la base des évaluations ex ante et de l'expérience de la précédente période de programmation, ces Régions ont décidé d'**étendre le champ d'application des instruments financiers précédemment utilisés** à de nouveaux territoires/secteurs d'activités. La nouvelle Région Occitanie a choisi la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour sa forte expérience de l'évaluation du marché, de la mise en œuvre d'IF et de la connaissance des réglementations de l'UE, pour gérer la mise en œuvre de cet outil.

L'Occitanie a fortement réduit ses contributions à d'autres dispositifs de financements sur le territoire pour pouvoir concentrer ses ressources au sein du fonds FOSTER, qui a été créé en 2015.

### D.2.2. Objectifs du fonds

Ce Fonds a pour objectif de faciliter l'accès au financement des PME du territoire, dans tous les secteurs d'activités.

### D.2.3. Présentation du fonds

Le fonds FOSTER est un fonds de fonds (capital de 153 M€) géré par le FEI qui appartient au groupe Banque Européenne d'Investissement.

Trois instruments financiers ont été mis en place par le Fonds de Fonds FOSTER :

- Un fonds de garantie ;
- Un fonds de coinvestissement (45 M€) ;
- Un instrument de prêt avec partage de risque pour financer les PME innovantes.

Le fonds finance également les projets agricoles sous formes de garanties (30 M€).



#### D.2.4. Principales actions engagées et résultats

Le Fonds FOSTER a financé environ 800 PME pour un total de 80 M€. L'effet levier direct est fixé sur les différents instruments : garantie (entre 9 et 12) ; prêt partage de risque (2) ; co-investissement (entre 3,5 et 4).

#### D.2.5. Structuration et financement (dont partenaires)

La Région a donné à la BEI un mandat de gestion de l'instrument en 2015 jusqu'en 2030. Les intermédiaires financiers (banques commerciales, banques et organismes de développement, institutions de garantie, capital risqué, business angels, etc.) sont sélectionnés à travers une procédure concurrentielle d'appels d'offres. La mise en place du fonds a pris 2 ans. Une personne travaille à temps plein du côté de la BEI/FEI pour le Fonds Foster, avec l'appui du service juridique de la banque.

#### D.2.6. Enseignements

La création et la mise en œuvre d'un fonds de fonds est très chronophage et complexe. La Région Occitanie est très satisfaite de la mise en œuvre et de la gestion du fonds FOSTER, pour les raisons suivantes :

- Très bon effet de levier ;
- Procédure de sélection transparente et alignée aux exigences européennes
- Absence de conflit d'intérêt.

#### D.2.7. Mise en perspective par rapport à la Bretagne

Le Fonds FOSTER est transposable, avec une nécessité d'adapter la **stratégie du fonds aux besoins du territoire**. Récemment, un fonds de fonds semblable au fonds FOSTER, également géré par la BEI / FEI, a été mis en place pour l'île de la Réunion.

#### D.2.8. Contact

Monsieur Aubin Bonnet, Mandate Manager FOSTER à la Banque européenne d'investissement a été contacté pour réaliser ce benchmark. Aubin Bonnet, Mandate Manager, +352 24 85 81 380 [a.bonnet@eif.org](mailto:a.bonnet@eif.org) European Investment Fund, 37B, avenue J. F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, [www.eif.org](http://www.eif.org)

Monsieur Emmanuel SALIH ALJ, Responsable de service délégué, Service Ingénierie Financière et Fonds Européens, Direction de l'Économie et de l'Innovation

Autres sources :

- [https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/presentation\\_20170114\\_brussels\\_morning.pdf](https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/presentation_20170114_brussels_morning.pdf)

## Annexe E Entretiens conduits au cours de la phase d'investigation

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
<b>Développement des entreprises (TPE / PME)</b>			
Banque des Territoires	VAUQUELIN	Gil	Directeur Régional
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
Breizh Angels	FOURNOL	Georges	Président
Breizh Invest PME	BRIERE	Marc	Président / Directeur Général
Bretagne Capital Solidaire	DE MONTIGNY	Patrick	Président du Directoire
Bretagne Participation	QUELENNEC	Philippe	Directeur Général
Chambre de Commerce et de l'Industrie	CLEMENT	François	Directeur Général
CRESS	JEZEQUEL	Michel	Président
CRMA	LEMOIGNE	Yannick	Directeur du Service Économique Régional
Fédération bancaire régionale	LEJOLIVET	Yann	Président du comité régional des banques de la Fédération Bancaire Française
France Active Bretagne	ROBERT	Claude	Président
Go Capital / Ouest Venture	DISTINGUIN	Bertrand	Directeur Général
Gweneg	ESSEMIANI	Karim	Président
Initiative Bretagne (Fond BRIT)	LE BIHAN	Cécile	Directrice
	FRAISSE	Solwenn	Chargée de mission – Prêt d'honneur
Réseau Entreprendre Bretagne	TACQUARD	Christian	Président
URSCOP	BOUREAU	Serge	Président
<b>Recherche et innovation</b>			
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
	LONGIN	Basile	Délégué Innovation
Breizh Invest PME	BRIERE	Marc	Président / Directeur Général
We Positive Invest			Président du Directoire Arkea Gestion

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
Emergys Bretagne	LE BOUFFANT	Alain	Président des 7 technopoles en Bretagne
Force 29	LAUFROY	Pascal	Président
Go Capital / Ouest Venture	DISTINGUIN	Bertrand	Directeur Général
Gwenneg	ESSEMIANI	Karim	Président
SATT Ouest Valorisation	LAMANDE	Vincent	Président
SOFIMAC Partners (Gestionnaire de Breizh Up)	ZOGHBI	Jean-Philippe	Directeur Général
Unexo	CREACH	Jean-Luc	Directeur Général
West Web	LE CORFEC	Sébastien	Directeur Général
<b>Immobilier d'entreprise</b>			
SEM Breizh	CARRÉ	Jean-Yves	Directeur Opérationnel et du Développement
<b>Agriculture, Bois / Forêt</b>			
BGPO	VIBOUX	Mélanie	Direction marché Agricole et Viticole
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
Chambre Régionale d'Agriculture	LEBARS	Marie Isabelle	Cheffe du service installation transmission
	HENRY	Mary	Chargée de mission service économique emploi
COOPERL – Coopérative porcine	BOULLIER	Anne-Marie	Secrétaire Générale
Crédit Mutuel de Bretagne / Arkéa	MORVAN	Olivier	Responsable adjoint Bretagne du marché de l'agriculture
	CAUGANT	Daniel	Responsable Bretagne du marché de l'agriculture
FRAB	CHANEL	Elsa	Directrice
FRCIVAM - centre initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	ROISILLE	Hélène	Animatrice-Coordnatrice
Initiative Bretagne (Fond BRIT)	FRAISSE	Solwenn	Chargée de mission – Prêt d'honneur
Labelliance	EVIN	Gérald	Président
Le Gouessant – Coopérative agricole	CHAPIN	Sylvie	Coordnatrice Installation-Transmission

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
Salvéol – Coopérative maraîchère	FAVÉ	Céline	Ingénieur Conseil Agriculture – Suivi des jeunes agriculteurs au sein de la coopérative maraîchère de l'ouest
Talenz Saint-Brieuc	COATRIEUX	Stéphane	Représentant de l'ordre des experts comptables en comité d'agrément des prêts d'honneur
<b>Aquaculture / pêche</b>			
Association de gestion et de comptabilité du littoral Atlantique (AGCLA)	PRADO	Aurélien	Expert-comptable
Arkéa	PENOBERT	Thierry	Chargé d'affaires
Armement Bigouden	LE GALL PALMER	Soazig	Dirigeante
BGPO	RENAUDIN	Philippe	Directeur Filière Mer
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
Côtes d'Armor Développement (CAD 22)	HALARY	Christophe	Direction Mer et Littoral
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	HIRSCH	Astrid	Chargée de mission ingénierie financière
CER France Brocéliande	DELAUNAY	Élise	Gestionnaire de paie
Crédit Agricole	GOURRET	Arnaud	Directeur Mer et Tourisme
Crédit Mutuel Bretagne	BRIET	Claude	Direction commerciale - marché des professionnels et entreprises
Initiative Bretagne (Fond BRIT)	FRAISSE	Solwenn	Chargée de mission – Prêt d'honneur
Labelliance	EVIN	Gérald	Président
<b>Efficacité énergétique</b>			
Association BRUDED	LAURENT	Mikael	Coordinateur / Chargé de développement Ile-et-Vilaine
Banque des Territoires	VAUQUELIN	Gil	Directeur Régional
Brest Métropole Aménagement	CARON	Antoine	Directeur Administratif & Financier
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
Breizh ALEC	MARCHAND	Frédéric	Animateur du réseau CEP
Breizh Immo	PROST	Blandine	Assistante de Direction
Brest Métropole Habitat	KERJEAN	Isabelle	Directrice financière et comptable

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
	CAOUS	Christine	Responsable Maintenance
	GARAT	Sébastien	Directeur du Patrimoine
Brest Métropole	FILLIARD	Bruno	Chargé de mission rénovation énergétique
Crédit Mutuel de Bretagne / Arkéa	BONAVENTUR	Benoît	Directeur Transition Environnementale
Direction de l'Environnement – Région Bretagne	DUSSUT	Damien	Chargé des politiques de maîtrise de la demande en énergie
DREAL Bretagne	JULES	Patrick	Adjoint au responsable de la Division Aménagement Urbanisme Logement
Réseau Breton Bâtiment Durable (RBBD)	BOSCHER	Rémi	Chargé de mission
Tribu Énergie	LAFAGE	Colette	Chargée du service contractualisation territoriale
<b>Énergies renouvelables / énergies marines renouvelables</b>			
ADEME Bretagne	GUERRE	Jean-Noël	Adjoint au Directeur
	MICHEL	Renaud	Coordinateur du pôle énergie et changement climatique
	MOLLARET	Marie-Émilie	Coordinatrice du pôle des déchets organiques et de la méthanisation
Association AILE	DAMIANO	Armelle	Directrice et responsable du secteur biogaz
Association BRUDED	LAURENT	Mikael	Coordinateur / Chargé de développement Ille-et-Vilaine
Atlansun	DUCASSE	Simon	Délégué Général
Banque des Territoires	VAUQUELIN	Gil	Directeur Régional
Bretagne Développement Innovation – BDI	TERPANT	Alain	Directeur
Bpifrance	LELARGE	Hervé	Directeur Régional
Breizh Énergie	HANROT	Martin	Responsable du Pôle Transition énergétique et écologique
Breizh Ocean Power	THIEFFRY	Philippe	Directeur
Caisse des Dépôts et des Consignations / Banque des Territoires	CHATEL	Karine	Responsable Transition écologique et énergétique

Organisme	Nom	Prénom	Fonction
Cap Vert Énergie	CHAPELAT	Nicolas	Recteur des relations collectivités et territoires
France Énergies Marines	GABORIEAU	Herveline	Chargée de développement
Roche aux Fées Communauté	BENOIST	Sébastien	Responsable énergie-environnement
SEM Breizh	CARRÉ	Jean-Yves	Directeur Opérationnel et du Développement
SEM des EPCI Nord Finistère SOTRAVAL	LE MAREC	Romain	Chargé de mission
SEM du Syndicat départemental de l'énergie en Côtes d'Armor SDE 22	VACQUIER-BIGOT	Cécile	Cheffe de service Énergie
SEM du Syndicat départemental de l'énergie en Finistère du SDEF	JEFFREDO	François	Chef de service Énergie
SEM du Syndicat départemental de l'énergie en Ille-et-Vilaine SDE35	CLAUSSE	David	Directeur
SEM XSEA de Lorient Agglo	LE FRANC	Vanessa	Chargée de mission Énergies Renouvelables
SMILE	DES ROBERT	Philippe	Développement des projets
	RESTIF	Françoise	Coordinatrice du projet
<b>Biodiversité / Eau</b>			
Agence de l'eau Loire Bretagne	HURVOIS	Yvan	Chargé de mission Agriculture
	VERNIER	Adeline	Direction des Politiques d'Intervention – Service Agriculture et Milieux Aquatiques
Association BRUDED	LAURENT	Mikael	Coordinateur / Chargé de développement Ille-et-Vilaine



**technopolis**  
group 

[www.technopolis-group.com](http://www.technopolis-group.com)